Nations Unies S/PV.5131



Conseil de sécurité

Soixantième année

Provisoire

5131e séance

Vendredi 25 février 2005, à 10 heures

New York

Président :	Biaou	(Bénin)
Membres :	Algérie	M. Baali
	Argentine	M. Mayoral
	Brésil	M. Sardenberg
	Chine	M. Zhang Yishan
	Danemark	Mme Løj
	États-Unis d'Amérique	M. Holliday
	Fédération de Russie	M. Konuzin
	France	M. de La Sablière
	Grèce	M. Vassilakis
	Japon	M. Oshima
	Philippines	M. Baja
	République-Unie de Tanzanie	M. Mahiga
	Roumanie	M. Motoc
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Emyr Jones Parry

Ordre du jour

Questions transfrontières en Afrique de l'Ouest

Rapport intérimaire du Secrétaire général sur les moyens de combattre les problèmes sous-régionaux et transfrontaliers en Afrique de l'Ouest

05-24926 (F)

La séance est ouverte à 10 h 25.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Questions transfrontières en Afrique de l'Ouest

Rapport intérimaire du Secrétaire général sur les moyens de combattre les problèmes sous-régionaux et transfrontaliers en Afrique de l'Ouest (S/2005/86)

Le Président : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire, de la Guinée, du Luxembourg, du Mali, du Niger, du Nigéria et de la Sierra Leone, des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, les représentants des pays susmentionnés occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président : Conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son Règlement intérieur provisoire, M. Ahmedou Ould-Abdallah, Représentant spécial du Secrétaire général et chef du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

J'invite M. Ould-Abdallah à prendre place à la table du Conseil.

Conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son Règlement intérieur provisoire, M. Ibrahima Diouf, Conseiller spécial pour la protection de l'enfance du Secrétaire exécutif de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

En l'absence d'objection, il est en ainsi décidé.

J'invite M. Diouf à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à l'ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du rapport intérimaire du Secrétaire général sur les moyens de combattre les problèmes sous-régionaux et transfrontaliers en Afrique de l'Ouest, qui a été publié sous la cote S/2005/86.

Je salue la présence parmi nous du Secrétaire général, S. E. M. Kofi Annan, auquel je donne la parole.

Le Secrétaire général (*parle en anglais*) : Ce débat public sur les problèmes transfrontaliers en Afrique de l'Ouest se tient à un moment décisif pour la paix et la sécurité dans la sous-région. Il y a quelques lueurs d'espoir, quelques signes encourageants. Mais en même temps, la situation reste extrêmement préoccupante.

Comme nous le rappelle la crise que traverse le Togo, il reste beaucoup à faire pour parvenir à ce que la passation du pouvoir dans la paix et le respect de la constitution devienne la norme dans la région. J'en appelle à toutes les parties togolaises pour qu'elles fassent preuve de la plus grande retenue pendant qu'on s'efforce de trouver une solution qui permette de régler la crise sans violence.

Le rapport intermédiaire dont vous êtes saisis reflète l'inquiétude que m'inspire la persistance, voire la multiplication, des situations de conflit en Afrique de l'Ouest. On y trouve un exposé détaillé de ce que fait la communauté internationale, y compris le Bureau de mon Représentant spécial pour l'Afrique de l'Ouest, pour adopter une approche régionale dans la recherche de la paix dans la région et pour appliquer les recommandations formulées l'an dernier par le Conseil.

La région continue de faire face à de graves défis sur le plan de la sécurité. La situation est particulièrement explosive dans les zones frontalières, où les populations sont menacées par le trafic de drogues et le trafic d'armes, le recrutement d'enfants soldats, le banditisme, le viol et la destruction de l'environnement. Il est inquiétant de constater qu'on manque de financement pour la réforme du secteur de

la sécurité, qui est pourtant capitale, particulièrement en ce qui concerne les phases de réinsertion et de réadaptation des programmes de désarmement, démobilisation, réinsertion et rapatriement (DDRR).

Le chômage des jeunes est scandaleusement élevé, et le désespoir qui en résulte risque réellement de provoquer des troubles politiques et sociaux dans les pays qui sortent d'une crise, et même dans ceux qui sont encore stables pour le moment. La croissance démographique dans les zones urbaines de la région est très rapide, alors que les possibilités d'emploi sont limitées et que les services sociaux sont loin d'être adaptés.

Le rapport appelle l'attention sur les domaines où il faut agir immédiatement et sur ceux où il faut mener une action de longue haleine. Les recommandations s'adressent à toute une gamme d'intervenants, notamment au Conseil de sécurité et à d'autres éléments du système des Nations Unies, aux partenaires dans les activités bilatérales et multilatérales de développement, au secrétariat de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), à différents États Membres et à des organisations de la société civile. L'accent est mis sur la bonne gouvernance. Et nous sommes tous priés d'agir préventivement et de nous occuper plus tôt des causes profondes des conflits.

J'applaudis les efforts entrepris récemment par les membres de la CEDEAO pour résoudre les problèmes complexes auxquels la région doit faire face. Les services de sécurité coopèrent de plus en plus dans la répression des crimes transfrontières. On s'emploie aussi à protéger les enfants, à stopper la circulation des armes légères et à associer les organisations de la société civile plus régulièrement aux initiatives, notamment dans le domaine de la consolidation de la paix.

Je me réjouis également du fructueux partenariat qui s'est établi entre la CEDEAO, les organismes des Nations Unies et certaines autres parties intéressées. Mon Représentant spécial pour l'Afrique de l'Ouest, qui est présent ici aujourd'hui, et son équipe continueront à jouer le rôle qui leur revient. Le Conseil peut compter sur mon propre engagement. Je compte bien m'employer, sans perdre de temps et en étroite coopération avec le Conseil, à améliorer les conditions de vie des habitants de cette région, qui en ont tellement besoin.

Le Président : Je remercie le Secrétaire général de sa déclaration.

Je donne la parole au Représentant spécial du Secrétaire général et chef du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest, M. Ahmedou Ould-Abdallah.

M. Ould-Abdallah (*parle en anglais*) : C'est un véritable plaisir que d'être ici aujourd'hui et de prendre part à ces débats sur le rapport intérimaire du Secrétaire général concernant les moyens de combattre les problèmes sous-régionaux et transfrontaliers en Afrique de l'Ouest. Mes collègues et moi souhaitons remercier le Secrétaire général du soutien sans faille qu'il nous fournit. Nous souhaitons aussi à la délégation du Bénin une présidence du Conseil de sécurité couronnée de succès. Nous sommes reconnaissants aux membres du Conseil de sécurité de l'attention soutenue et de l'intérêt qu'ils témoignent face aux défis que présente l'établissement d'une paix durable en Afrique de l'Ouest.

Mon Bureau souhaite s'acquitter pleinement de son mandat. À cet égard, nous allons continuer à mener une série de tâches. Premièrement, nous allons faciliter des approches cohérentes et intégrées de la consolidation de la paix parmi les entités des Nations Unies présentes en Afrique de l'Ouest. Deuxièmement, nous comptons renforcer notre partenariat avec les États d'Afrique de l'Ouest et avec les organisations sous-régionales, en particulier avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Troisièmement, nous continuerons de mener, au nom du Secrétaire général, une action de diplomatie préventive et des missions d'alerte précoce. Quatrièmement, notre objectif est d'aller au-delà des événements qui font les gros titres des médias et de rendre compte au Siège des évolutions importantes dans la sous-région, afin d'élaborer des recommandations sur des politiques pouvant servir de base à une gestion pacifique des crises. Enfin, nous allons lancer des activités de sensibilisation, en partenariat avec les Gouvernements d'Afrique de l'Ouest, les organisations de la société civile, le secteur privé et d'autres acteurs internationaux, afin répondre aux menaces anciennes ou nouvelles à la paix et la sécurité.

Les recommandations du Conseil de sécurité retiennent toute notre attention. Les besoins et exigences des États et peuples d'Afrique de l'Ouest

continuent de motiver notre travail et de guider notre action.

Mon Bureau s'acquitte de son mandat dans un environnement particulièrement complexe, qui se caractérise à la fois par de nouvelles crises et par des crises récurrentes. Cela rend notre engagement d'autant plus essentiel. Mais le fait d'agir dans un environnement si complexe complique notre tâche. Au milieu de situations d'urgence, nous faisons de petits pas dans la bonne direction alors qu'il faudrait des bonds de géant. Cependant, nous devons garder l'espoir et rester confiants en un avenir meilleur.

Pour renforcer notre action dans le cadre de notre mandat, nous nous concentrons sur trois principaux enjeux.

Premièrement, un enjeu institutionnel : nous devons renforcer davantage la collaboration institutionnelle entre les entités des Nations Unies en Afrique de l'Ouest. Les réunions trimestrielles des chefs des trois missions de maintien de la paix – en Côte d'Ivoire, au Libéria et en Sierra Leone – ainsi que du Bureau des Nations Unies en Guinée-Bissau, que je préside, sont une illustration particulièrement probante des possibilités de collaboration. Elles visent à élargir la coopération entre les missions, améliorer l'échange d'informations et de retours d'expérience, mettre en commun des ressources et mettre en place une collaboration transfrontalière.

Il est aussi d'une importance prioritaire d'accroître la collaboration entre l'Organisation des Nations Unies et d'autres partenaires dans la sous-région – notamment la CEDEAO, les États d'Afrique de l'Ouest et la société civile. Nous allons également continuer à institutionnaliser notre collaboration avec nos partenaires pour le développement, tels que la Banque mondiale et l'Union européenne. À cet égard, j'aimerais mentionner le partenariat tripartite qui se poursuit entre l'Union européenne, la CEDEAO et mon Bureau, le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest.

Il y a aussi un enjeu méthodologique. Face à des problèmes multiples, nous devons définir des priorités parmi les questions, domaines et objectifs se rapportant à notre mandat. Comme cela a été suggéré par un certain nombre de membres du Conseil au cours de la retraite de juin dernier à Long Island, le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest a mis en place un tableau de suivi pour une application plus efficace des recommandations énoncées dans la déclaration présidentielle du 25 mars 2004 (S/PRST/2004/7). Des questions telles que la prolifération des armes légères, la situation des enfants soldats, la réforme du secteur de la sécurité, les programmes de désarmement, démobilisation et réinsertion, les barrages routiers et la consolidation de la paix à travers les frontières figurent parmi nos priorités.

En matière d'armes légères et de petit calibre, nous visons le traçage et le marquage des armes à feu, la mise en place d'un registre régional et la transformation du Moratoire de la CEDEAO en un instrument juridiquement contraignant.

Dans le domaine de la réforme du secteur de la sécurité, la priorité est de lutter contre les menaces non militaires qui pèsent sur les forces de sécurité. Parmi les questions spécifiques à prendre en compte figurent la santé, notamment la propagation de l'épidémie de VIH/sida dans les forces armées et autres forces de sécurité, l'administration de la justice et le renforcement des services douaniers.

Pour la gestion intégrée des frontières et la consolidation de la paix à travers les frontières, quatre groupes de pays ont été définis : Guinée/Côte d'Ivoire/Libéria/Sierra Leone, Mali/Burkina Faso/Côte d'Ivoire/Ghana, Mauritanie/Mali/Niger et Sénégal/Gambie/Guinée-Bissau. Des priorités spécifiques sont en train d'être définies en matière de sécurité, d'action humanitaire et de développement social.

Enfin, dans le cadre de nos efforts en vue d'aider à renforcer les capacités institutionnelles de la CEDEAO en matière de consolidation de la paix, un objectif défini dans le programme de travail conjoint entre le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et la CEDEAO de juin 2004, nous avons élaboré un programme d'enseignement des activités de maintien de la paix. Ce programme, actuellement en cours de finalisation, vise à améliorer les futures opérations de maintien de la paix au niveau régional.

Le dernier enjeu relève de la doctrine. En effet, nos efforts pour consolider la paix portent sur des pays en guerre. C'est là une démarche logique lorsque l'on connaît le caractère dramatique des urgences politiques et humanitaires que connaissent ces États.

Mais les pays qui ne sont pas en guerre méritent notre appui. Ce sont des pays qui restent fragiles et qui risquent de se voir affaiblis par la violence qui sévit

dans leur voisinage. La communauté internationale doit fournir un appui accru aux pays dotés de processus démocratiques opérationnels, tels que le Ghana ou le Niger où des élections libres et régulières ont été organisées tout récemment.

Les défis qui nous attendent sont énormes. Le cas du Togo, où un transfert mal géré du pouvoir a entraîné une grande confusion, illustre clairement la fragilité de la paix et de la stabilité dans certaines parties de l'Afrique de l'Ouest. Le cas du Togo doit également nous rappeler que si nous ne remédions aux petites crises de manière opportune et cohérente, elles pourraient facilement se transformer en crises plus importantes et plus complexes, comme cela a été le cas en Côte d'Ivoire. Un autre sujet de préoccupation est de savoir quelle tournure les événements prendront en Côte d'Ivoire et au Libéria au moment des élections prévues pour octobre prochain. Quelles pourraient en être les conséquences pour la Sierra Leone?

Nous continuons cependant à croire que la collaboration continue entre la communauté internationale et les populations et les États de l'Afrique de l'Ouest aidera à surmonter certaines de ces difficultés. Ces deux dernières années, nous avons œuvré en étroite collaboration avec la présidence ghanéenne de la CEDEAO. Notre collaboration avec le Niger, Président en exercice de cette organisation de l'Afrique de l'Ouest, est également très solide. Bien entendu, l'appui du Conseil de sécurité reste un précieux atout.

Le Président : Je remercie M. Ould-Abdallah de son exposé et des paroles aimables qu'il m'a adressées, ainsi qu'à mon pays, le Bénin.

Je donne à présent la parole à M. Ibrahima Diouf, Conseiller spécial du Secrétaire exécutif de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

M. Diouf : Je voudrais tout d'abord une fois de plus, Monsieur le Président, vous transmettre les salutations du Secrétaire exécutif de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) qui suit avec beaucoup d'intérêt nos travaux et qui s'est déjà encore félicité de la teneur des débats que nous avons eus avant-hier sur les questions concernant les enfants soldats. Le Secrétaire exécutif m'a aussi demandé d'adresser ses félicitations et sa satisfaction à l'endroit du Conseil de sécurité pour l'importance toute particulière que les membres de ce Conseil portent aux questions de paix et de sécurité en Afrique, et particulièrement en Afrique de l'Ouest.

Ceci fait que, concernant le débat d'aujourd'hui, c'est quelque chose qui tient à cœur le Secrétaire exécutif parce que, comme le Conseil le sait, la CEDEAO, au début, n'avait pas intégré dans ses schémas, les questions de paix et de sécurité. La vocation principale de la CEDEAO est d'arriver à assurer l'intégration économique et régionale à travers l'harmonisation des politiques par une approche communautaire des problèmes de développement économiques et sociaux. Mais l'apparition des crises en Afrique de l'Ouest a obligé la CEDEAO à revoir son schéma et à réviser son traité pour y inclure les questions concernant la paix, la sécurité et la stabilité. C'est ce qui fait qu'en parcourant le rapport intérimaire du Secrétaire général de l'ONU, nous avons été particulièrement attirés par les problèmes exhaustifs qu'il a soulevés et par les solutions pertinentes proposées au cours de ce rapport et auxquelles nous adhérons pleinement.

Comme le Conseil le sait, les problèmes transfrontaliers qui existent en Afrique de l'Ouest et parmi lesquels on compte le trafic des êtres humains, l'exportation et la prolifération des armes légères et de petit calibre, le blanchiment d'argent et le trafic illicite des drogues constituent des menaces pour la paix, la stabilité et la sécurité. Cette menace découle du fait que ce sont aujourd'hui des bandes organisées en réseaux avec des ramifications dans plusieurs pays de la sous-région et même en dehors, qui contrôlent tout le processus lié aux activités de tels problèmes.

La région a connu pendant ces dernières années un certain nombre de crises politiques, ethniques et religieuses qui ont remis en cause les progrès économiques enregistrés dans certains États membres de la Communauté. Des bandes armées non étatiques arrivent très souvent à faire perdurer les conflits le plus souvent armés conduisant ainsi à une destruction massive des infrastructures et à un effondrement de l'économie. La plupart des ces bandes arrivent à survivre grâce au trafic des armes et de la drogue, au blanchiment d'argent et au trafic des êtres humains, s'ils ne contrôlent pas les zones les plus riches du pays en crise.

Dans l'espace CEDEAO, les groupes armés sont souvent nombreux et complexes à la fois. Ils ont souvent des origines politiques et selon les situations,

peuvent se transformer en groupes criminels. Leur composition est diverse même si dans la majeure partie des cas une ethnie peut en constituer le noyau dur, et même si parfois ils trouvent leurs racines dans un parti politique, ils arrivent très souvent à échapper au contrôle de ce dernier – je veux parler du parti politique – surtout quand il s'agit de mettre fin à la crise. Ces bandes se caractérisent aussi par le fait qu'on peut y trouver des citoyens étrangers recrutés à cet effet ou ayant rejoint librement le mouvement.

C'est cette manière d'opérer qui favorise entre autres la participation des enfants aux conflits armés et leur utilisation comme soldats. La perméabilité de nos frontières, l'élargissement des cercles de pauvreté, le désœuvrement, la faiblesse des forces de sécurité et la prolifération des armes légères que j'ai citée tantôt calibre font, entre autres, partie des facteurs favorisant l'implantation et le développement de ces bandes armées qui peuvent avoir aussi une base dans un pays voisin du théâtre de leurs opérations.

Et le mode opératoire que nous avons noté en Afrique de l'Ouest en ce qui concerne ces bandes armées est basé sur la violence et la terreur auprès des populations civiles. Face à cette situation, la CEDEAO, qui se préoccupe davantage du bien-être des populations et qui sait pertinemment qu'il ne saurait être question de développement dans un environnement où il n'y a ni paix ni sécurité, a mis en place un certain nombre d'instruments pouvant lui permettre de prévenir et de combattre le développement de tels faits. Les instruments que je vais rappeler rapidement ici concernant d'abord La Convention sur l'entraide judiciaire en matière pénale et la Convention d'extradition, le Plan d'action national de lutte contre la traite d'êtres humains, le Protocole sur la lutte contre le trafic illicite des drogues, le Protocole sur la lutte contre le blanchiment d'argent et l'établissement d'un groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux, le Moratoire sur l'importation, l'exportation et la fabrication des armes légères, et enfin le Protocole relatif au mécanisme de prévention, de gestion, de règlement des conflits, de maintien de la paix et de sécurité. Pour la mise en œuvre de ces instruments, la CEDEAO a identifié trois approches principales concernant autant de points de stratégies pour la mise en œuvre de ces instruments.

D'abord, la dimension politique : dans le but de rétablir le dialogue entre les belligérants et en insistant sur la nécessité de respecter la loi fondamentale des pays concernés, la CEDEAO continue donc de privilégier cette approche politique qui permet d'éviter de donner une prime à la rébellion.

La deuxième approche concerne l'approche légale qui vise à faciliter le déploiement d'une force de sécurité assez forte dans le cadre d'un accord global de paix, et à ce niveau la collaboration avec des institutions comme les juridictions contre les crimes de guerre est mise à contribution. Ensuite, nous avons la question des aspects relatifs au développement qui est prise en compte à travers le processus de construction, de reconstruction et de rétablissement en sollicitant la participation des partenaires au développement.

Il convient de souligner que la CEDEAO accorde aussi une importance privilégiée à la prévention comme axe principal de lutte contre les problèmes transfrontaliers. C'est à ce titre que la CEDEAO a adopté le Protocole additionnel sur la démocratie et la bonne gouvernance et le Protocole relatif au mécanisme de prévention, de gestion, de règlement des conflits, de maintien de la paix et de sécurité, ainsi que le Protocole relatif aux droits d'établissement et à la libre circulation des personnes et des biens.

Ces protocoles abordent la question des causes principales des conflits dans la région et donnent des indications claires quant au processus à mettre en œuvre et à respecter pour la mise en place d'un cadre propice à une paix durable: on peut citer entre autres la séparation des pouvoirs, l'indépendance du pouvoir législatif, le droit à l'association, la participation des femmes et des jeunes au processus de développement et reconstruction ainsi qu'au processus de paix, le rôle de l'armée dans une société démocratique, et enfin la lutte contre la prolifération des armes.

Il s'agit là d'un ensemble de lignes directrices à suivre pour mettre en place un environnement propice au bon développement économique et social de la sous-région.

Le Président : Je remercie M. Diouf de sa déclaration et des paroles aimables qu'il m'a adressées ainsi qu'à mon pays, le Bénin.

Sir Emyr Jones Parry (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Le rapport du Secrétaire général et sa présence parmi nous aujourd'hui sont l'un et l'autre extrêmement opportuns, tout comme votre présence, Monsieur le Président, qui souligne l'importance de ce sujet.

Le rapport aborde des questions clefs, dont nous avons examiné un grand nombre au cours de la mission du Conseil de sécurité en Afrique de l'Ouest en juin dernier. Les discussions que nous avons eues là-bas sur le terrain et avec les représentants spéciaux ont démontré pour tous l'importance et la vitalité du travail qui est effectué en Afrique de l'Ouest et le travail réalisé jour après jour, établissant clairement les raisons pour lesquelles l'Organisation des Nations Unies est essentielle au développement et aux progrès en matière de paix de l'Afrique de l'Ouest.

Je dois dire qu'alors que je suis confronté à New York ou ailleurs par des personnes qui se plaignent de l'impuissance de l'Organisation des Nations Unies et qui demandent pourquoi nous ne faisons ni ceci ni cela, il est frappant de constater qu'en Afrique de l'Ouest le message que l'on reçoit constamment est un message de gratitude pour ce que fait l'Organisation des Nations Unies jour après jour sur le terrain, et le message n'est pas tant « Pourriez-vous nous laisser tranquilles? » mais plutôt « Est-ce que l'Organisation des Nations Unies pourrait s'impliquer davantage, s'il vous plaît? »

Nous sommes tout particulièrement reconnaissants pour les exposés que nous venons d'entendre de la part du Représentant spécial et de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) dont la contribution est immense et, bien sûr, croissante.

Je souhaiterais m'associer à la déclaration qui sera faite plus tard par la présidence de l'Union européenne, en la personne du Représentant permanent du Luxembourg.

La coopération transfrontalière et régionale en Afrique de l'Ouest est en passe de devenir un modèle pour les régions qui connaissent des problèmes similaires – un modèle qui montre les avantages qui peuvent être tirés de la coopération. Le besoin pour nous d'appuyer les efforts régionaux et sous-régionaux en Afrique me semble évident.

Les efforts qui sont déployés pour favoriser la paix et la sécurité exigent une réponse de la part de l'Organisation des Nations Unies, et notamment du Conseil de sécurité. La nécessité de liens institutionnels plus forts entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine (UA) est évidente; nous avons parlé de cela à notre réunion de Nairobi. Mais la coopération concrète qui existe maintenant avec l'UA et ce qu'elle réalise au Darfour et ce que l'Organisation des Nations Unies souhaite réaliser d'une façon générale au Soudan sont un plaidoyer en faveur de cette coopération.

La mission de l'année dernière a été encourageante. Elle a prouvé que des progrès avaient été réalisés s'agissant de renforcer la coordination sur le terrain entre les organes de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que la coopération avec la CEDEAO, avec les acteurs nationaux et avec les organisations de la société civile. Cette collaboration est particulièrement opportune, et elle est essentielle si nous voulons que notre effort soit coordonné et efficace.

Pourquoi avons-nous besoin d'une approche régionale? Pourquoi le Secrétaire général a-t-il eu la sagesse de nommer un Représentant spécial au niveau régional en plus des autres représentants spéciaux? Disons que c'est en partie parce que les problèmes de l'Afrique et des pays pris séparément transcendent, de toute évidence, les frontières nationales. En effet – et je pense que nous avons entendu cela dans une contribution antérieure – la liberté de mouvement dans les aspects les plus négatifs de l'activité humaine est vraisemblablement beaucoup plus évidente en Afrique de l'Ouest que la liberté de mouvement dans le commerce et dans les domaines que nous devrions encourager sur les plans économique et politique.

Alors que nous apportons une solution à un problème, ou que nous sommes près d'y réussir sur un front, nous courons le risque de simplement déplacer le problème chez le voisin. Il est nécessaire que les synergies des opérations de l'Organisation des Nations Unies soient vraiment maîtrisées, en particulier en ce qui concerne le maintien de la paix – j'applique cela aux réserves, à la souplesse du déploiement. Nous devrions examiner beaucoup plus de domaines.

Il existe également un besoin de cohérence – cohérence entre ce qui est fait dans un pays et ce qui est fait dans le pays voisin. Nous voyons les conséquences et les distorsions qui se produisent sur le plan des paiements pour les armes qui sont rendues, dans la façon dont sont gérés le désarmement, la démobilisation et la réinsertion (DDR), s'il n'y a pas de cohérence – d'où la sagesse de cette approche.

Si je puis, je souhaiterais m'attacher tout particulièrement au sujet des armes légères et de petit calibre, auquel le rapport accorde à raison la première place. Mais en Afrique de l'Ouest, tout comme ailleurs,

ce fléau est tant une caractéristique du conflit et de l'instabilité que la cause principale de ce conflit. Nous devrions nous rappeler, alors que nous examinons les problèmes graves auxquels l'Afrique est confrontée touchant les maladies et d'autres questions, cette année plus que toutes les autres, qu'en fait, les armes légères font en Afrique un aussi grand nombre de victimes que n'importe quel autre facteur. Telle est la réalité. Cela fait trop longtemps que la communauté internationale aborde ce problème plus par des discours que sur le fond; cela doit changer.

Permettez-moi de suggérer quatre priorités. Premièrement, les missions de l'Organisation des Nations Unies doivent être équipées, sur les plans du mandat et des ressources, pour mieux surveiller et appliquer les embargos sur les armes et, là où nous avons imposé un embargo, nous devons vouloir les moyens autant que la fin.

Deuxièmement, nous devons adopter et mettre en œuvre les propositions de l'Organisation des Nations Unies concernant le marquage et le traçage des armes légères et de petit calibre qui sont utilisées dans le maintien de la paix, et ensuite aller plus avant et négocier un instrument international juridiquement contraignant pour permettre aux États d'identifier et de tracer toutes les armes légères et de petit calibre illicites.

Troisièmement, nous devons nous mettre d'accord sur des contrôles internationaux du transfert de ces armes, au plus tard d'ici à la prochaine réunion d'examen de l'Organisation des Nations Unies, en 2006.

Quatrièmement et dernièrement, nous devons nous fixer pour objectif la conclusion d'un traité sur le commerce des armes pour étendre et consolider au niveau international la primauté du droit en ce qui concerne les armements conventionnels, de façon générale.

Je passe maintenant à une question fondamentale, les programmes de DDR. Les conclusions du rapport sur le chômage des jeunes et son lien avec leur recrutement par les groupes armés sont très frappantes. Il faut s'attaquer à cet aspect si nous voulons avoir une chance de paix durable. Au cas par cas, les programmes de DDR sont fondamentaux pour réellement mettre en œuvre une paix durable et l'état de droit.

De quoi donc avons-nous besoin? Il faut que le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest, l'Organisation internationale du Travail (OIT), la CEDEAO et certains autres organismes fassent des efforts en vue d'adopter une approche plus cohérente pour résoudre ce problème au niveau régional. C'est un domaine dans lequel les donateurs peuvent apporter une contribution particulièrement importante car, à moins que nous ne financions la réinsertion et la réhabilitation des ex-combattants, ce qui nous attend, c'est une résurgence du conflit.

Si je pouvais envisager l'avenir en sortant des sentiers battus pour un instant, une des propositions clefs du rapport du Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement est d'établir une commission de la consolidation de la paix. J'aimerais nous inviter tous à réfléchir à la manière dont une commission de la consolidation de la paix pourrait réellement aider l'Afrique de l'Ouest. Il me semble qu'il s'agit là du meilleur exemple qui illustre les raisons pour lesquelles nous avons besoin d'une telle commission et que nous devons mobiliser tous les efforts des acteurs internationaux, des différentes parties constituantes de la famille des Nations Unies et dire, voilà ce que nous allons faire pour promouvoir la paix et le développement durable dans les situations d'après conflit.

Et j'irai encore plus loin pour dire et dirai, alors que nous examinons les pays de l'Afrique de l'Ouest – encore une fois comme il a été dit au cours d'exposés antérieurs – pour prendre l'exemple de la Guinée-Bissau, où nous avons tous été frappés par notre expérience faite là-bas en juin, si quelqu'un devait dire aujourd'hui au Gouvernement de la Guinée-Bissau aujourd'hui « Il existe une commission de la consolidation de la paix, qui examine les problèmes auxquels vous êtes confrontés et, en fait, si vous voulez, bien que vous ne soyez pas dans une situation d'après conflit classique, souhaiteriez-vous être le sujet d'un effort concerté de la part de la commission de la consolidation de la paix et des institutions de Bretton Woods et de tous les autres pour essayer de s'attaquer à vos problèmes? », je n'ai pas de doute sur la réponse du Gouvernement.

Une des autres raisons de créer cette commission est, tout simplement, qu'en fait, les pays qui manquent d'un garant bien désigné, qui sont, si vous voulez, les orphelins de la communauté internationale – ont besoin de quelqu'un vers qui se tourner et la commission de la

consolidation de la paix semble, aux yeux du Gouvernement britannique, une des meilleures manières de répondre à ces préoccupations.

En conclusion, puis-je dire que ce qui ressort de ce rapport, de cette discussion, de la mission, c'est un encouragement, je pense, pour nous tous, à constater que la coopération et la coordination sont réellement en train de devenir la règle mais que nous devons faire mieux et partir de cette base. Tout en me félicitant de cela, je voudrais rendre un hommage particulier à la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et à l'Union africaine, ainsi que les saluer pour ce qu'ils font et pour l'esprit d'initiative singulier dont ils font montre.

Je vais terminer en me référant à une seule situation, pour reprendre ce qu'a dit, plus tôt, le Secrétaire général. La CEDEAO et l'Union africaine ont eu le courage de prendre position sur le Togo. Le Secrétaire général l'a fait à plusieurs occasions. Malgré cela, le Conseil n'a rien dit. Nous n'avons rien dit sur le Togo. La question que le Conseil doit se poser – cette année, entre toutes les années, à l'approche d'un sommet – est la suivante : quand une situation dans un pays et une évolution comme celle-là justifient-elles en fait la participation du Conseil de sécurité? L'incapacité d'un gouvernement à protéger ses ressortissants est-elle un acte inconstitutionnel flagrant? Quelles que soient les circonstances, cette incapacité ne permet-elle pas au Conseil de dire : « Nous devrions prendre position et compter »? Ou bien, le point de vue traditionnel de la non-ingérence et du respect de la souveraineté doit-il être maintenu sans restriction et sans tenir compte de l'évolution dans le monde réel? Cela signifie-t-il que le Conseil doit conserver le silence sur ces questions ou avons-nous une obligation sur le plan de la paix et de la sécurité internationales de prendre position? Pour moi, les choses sont claires.

Le Président : Je remercie le représentant du Royaume-Uni des propos aimables qu'il m'a adressés ainsi qu'à mon pays.

M. Zhang Yishan (Chine) (*parle en chinois*) : Tout d'abord, je voudrais vous féliciter, Monsieur le Ministre, et vous remercier d'être venu à New York, malgré un calendrier très chargé et la grande distance à parcourir, pour présider personnellement la séance cruciale d'aujourd'hui. Je voudrais également remercier le Secrétaire général d'être parmi nous et de la déclaration qu'il a faite devant le Conseil.

J'ai écouté attentivement les exposés de M. Ould-Abdullah, Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest et de M. Diouf, représentant de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et je les remercie de leurs déclarations.

Nous sommes heureux de constater que depuis la déclaration présidentielle qui a fait suite à la séance publique du Conseil de sécurité de l'an dernier (voir S/PV.4933) sur les problèmes transfrontaliers en Afrique de l'Ouest, une certaine évolution positive a eu lieu dans cette région. Les problèmes transfrontaliers ont suscité toute l'attention des pays concernés. En outre, la coordination et la collaboration se sont accrues entre les entités des Nations Unies et les organisations sous-régionales comme la CEDEAO, les pays de la région et les pays donateurs. La réactivation de l'Union du fleuve Mano suscite l'espoir. La CEDEAO a créé un Programme de lutte contre les armes légères pour combattre le commerce illicite des armes légères et de petit calibre. Les processus de paix en Sierra Leone et au Libéria ont également enregistré des progrès. Toute cette évolution a instauré des conditions propices à un règlement des problèmes transfrontaliers.

La Chine se félicite des efforts positifs consentis par toutes les parties, et nous invitons la communauté internationale à fournir une aide accrue. Dans le même temps, en raison de leur complexité et de leurs liens inextricables, les problèmes transfrontaliers en Afrique de l'Ouest restent grès graves et grèvent déjà la paix et la stabilité dans la région.

Certains problèmes actuels sont la prolifération illégale des armes légères et de petit calibre, qui n'a pas vraiment été freinée; l'utilisation d'enfants soldats et de mercenaires; l'insuffisance des ressources pour les programmes de désarmement, de démobilisation et de réinsertion (DDR); la récession économique, qui a entraîné un taux de chômage très élevé parmi les jeunes; et la situation humanitaire, qui se dégrade dans certaines régions.

Certains pays n'ont pas été en mesure de sortir de l'impasse dans leurs processus de paix. Les mouvements chaotiques de réfugiés perturbent la région depuis fort longtemps. Nous pensons que le règlement des problèmes transfrontaliers en Afrique de

l’Ouest sera en fin de compte tributaire de la stabilité interne des pays concernés.

Nous appuyons les pays africains dans leurs efforts pour adopter des mesures destinées à encourager le processus de paix et à obtenir des résultats appréciables. À la lumière des situations internes propres à chaque pays, des mesures véritablement efficaces doivent être adoptées, et ce qui constitue un terreau fertile pour les problèmes transfrontaliers doit être éliminé. Nous devons, dans ce contexte, procéder à partir d’une perspective régionale et adopter des stratégies intégrées.

Nous encourageons les organisations sous-régionales comme la CEDEAO et l’Union du fleuve Mano à jouer leur rôle, et nous appelons la communauté internationale à fournir un soutien financier pour les aider à renforcer leurs capacités. La communauté internationale doit également examiner et éliminer les racines profondes des problèmes transfrontaliers. La principale façon d’aboutir à une paix durable en Afrique de l'Ouest est d’encourager un développement socioéconomique global et durable, aux fins de résoudre le problème croissant du chômage élevé parmi les jeunes et de résoudre les graves problèmes humanitaires dans la région.

Le rapport du Secrétaire général (S/2005/86) et le résultat de la mission du Conseil de sécurité en Afrique de l'Ouest ont permis d’élaborer nombre de recommandations utiles pour résoudre les problèmes transfrontaliers. Elles méritent d’être étudiées de manière approfondie en vue de leur adoption par les parties concernées.

Pour résoudre les problèmes transfrontaliers en Afrique de l'Ouest, l’aide de la communauté internationale et notamment celle de l’ONU sont essentielles. Nous convenons que les opérations de maintien de la paix de l’ONU et les missions politiques dans la région doivent accroître leur coordination. Nous espérons que le Représentant spécial du Secrétaire général pour l’Afrique de l'Ouest jouera un rôle de coordination. Nous convenons que le processus global d’appel interinstitutions pour l’Afrique de l'Ouest doit se concentrer, cette année, sur l’objectif de soulager la situation humanitaire et sécuritaire qui va en empirant dans la sous-région.

Je réaffirme que la Chine est disposée à déployer des efforts conjoints avec le reste de la communauté internationale en vue de favoriser au plus tôt un règlement satisfaisant des problèmes transfrontaliers en Afrique de l’Ouest.

M. Baali (Algérie) : Monsieur le Président, permettez-moi d’abord de vous remercier d’avoir organisé ce débat public très important sur le rapport intérimaire du Secrétaire général relatif aux moyens de combattre les problèmes sous-régionaux et transfrontaliers en Afrique de l'Ouest (S/2005/86).

Il n'est nul besoin de dire que ces problèmes aggravent l’instabilité chronique dont souffre la région. Leur persistance risque de compromettre les efforts en cours pour la restauration de la paix dans les pays en situation de conflit ou pour sa consolidation dans ceux qui viennent d’en émerger. C'est dire toute l’importance qui doit être accordée à ces questions cruciales pour la paix, la stabilité et le développement de la sous-région.

Ce rendez-vous annuel nous offre l’occasion de faire une sorte d’audit des stratégies arrêtées et des moyens mis en œuvre pour leur réalisation. Le rapport du Secrétaire général représente, de ce point de vue, un précieux instrument d’analyse qui nous permet d’évaluer les actions entreprises en vue de tirer les conclusions qui s’imposent et d’y apporter des ajustements souhaitables.

Il nous semble que des progrès importants ont été obtenus dans le domaine du diagnostic, de la compréhension des problèmes transfrontaliers qui, comme chacun sait, nourrissent l’instabilité et les conflits et se nourrissent d’eux. L’on a également beaucoup avancé dans la maturation et la mise au point de stratégies et programmes de riposte contre ces fléaux.

Il y a cependant des insuffisances et elles se situent essentiellement, comme le montre le rapport du Secrétaire général au niveau des moyens d’action. Il importe en conséquence que les efforts soient orientés, à l’avenir, vers le renforcement des capacités des acteurs nationaux et sous-régionaux impliqués dans ce combat et vers la mobilisation des ressources considérables qui leur sont nécessaires. À cet égard, le rapport a esquissé un plan d’action pour la réalisation de ces objectifs en favorisant le partenariat.

Force est de reconnaître que des efforts louables ont été initiés, notamment par le système des Nations Unies, pour renforcer les capacités des organisations sous-régionales, la CEDEAO et l’Union du fleuve

Mano, des États et de la société civile pour mieux les préparer à assumer un rôle principal dans l'action contre ces problèmes. La mise en route, dans le cadre de la CEDEAO notamment en coordination et avec l'appui des organismes et institutions de l'ONU, de politiques régionales dans les domaines de l'humanitaire, de la prévention des conflits, de la facilitation des biens et des personnes en luttant contre les barrages routiers, de la protection de l'enfance, de l'appui à la société civile, sont autant de projets audacieux qui méritent le soutien de la communauté internationale.

Le renforcement des capacités institutionnelles et des moyens des organisations sous-régionales doit s'accompagner d'un effort similaire en faveur des États qui assument la responsabilité d'exécution des politiques de coopération. Un aspect important de cette assistance concerne, à l'évidence, la réforme du secteur de la sécurité, sur lequel repose la lourde et délicate tâche de lutter contre le trafic illicite des armes, le recrutement et l'utilisation des enfants soldats, la surveillance des embargos sur les armes ainsi que le contrôle et la sécurité des frontières, notamment.

L'appui aux acteurs locaux passe également par la fourniture de l'assistance technique dans le domaine de l'harmonisation du cadre législatif au niveau des pays de la sous-région, indispensable pour faire face de manière efficace et coordonnée aux problèmes transfrontaliers. Il va sans dire que cette exigence d'harmonisation doit concerner également les missions et programmes pilotés par l'ONU. Des efforts importants ont été consentis en vue d'améliorer la coopération et la coordination entre les missions de paix des Nations Unies dans la sous-région. Par ailleurs, le renforcement du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest le met en position de jouer pleinement son rôle de concepteur des politiques et de coordonnateur de leur mise en œuvre sur le terrain.

On a souvent évoqué l'importance qu'il y a à aborder la problématique des programmes de DDRR dans le cadre d'une perspective régionale. Si la pertinence d'une telle approche n'est pas à démontrer, sa mise en œuvre pratique n'est pas chose aisée. Il importe donc de poursuivre et d'approfondir la réflexion en cours concernant la possibilité de concevoir et de mettre en œuvre des plans d'action régionaux.

Les problèmes transfrontaliers sont complexes et leur prise en charge doit s'inscrire dans une démarche intégrée et multidimensionnelle. S'il est vrai que le combat contre ces fléaux relève d'abord de la responsabilité des États de la région, il interpelle néanmoins toute la communauté internationale. Les pays de la région ne peuvent gagner le pari de la lutte contre le trafic illicite des armes légères ou l'utilisation des mercenaires sans le concours de partenaires extérieurs. Le problème des réfugiés, la réinsertion des combattants, la réinstallation des personnes déplacées, le chômage des jeunes, tout cela nécessite des ressources considérables. Le règlement de ces problèmes est lié à la réunion des conditions d'un développement économique durable.

Les défis auxquels fait face l'Afrique de l'Ouest sont difficiles, mais ils ne sont pas insurmontables pour peu que les partenaires de développement fassent preuve de volonté politique. Les conditions sont en effet réunies pour tisser des relations de partenariat avec les organisations de la sous-région, ses États et les représentants des communautés locales. Ce partenariat peut se concrétiser en s'appuyant sur les priorités fixées par la CEDEAO ou dans le cadre des objectifs du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique.

M. Sardenberg (Brésil) (*parle en anglais*) : Merci beaucoup, Monsieur le Président, d'avoir organisé cette importante séance. La situation en Afrique de l'Ouest exige toujours plus l'attention du Conseil, étant donné que non seulement les États de la région pâtissent des conséquences de plusieurs années de conflit, mais que, de surcroît, certains sont peut-être au bord d'une rechute et que l'éclatement de nouvelles crises n'est pas à exclure.

À cet égard, nous souscrivons aux appels à la retenue que le Secrétaire général et son Représentant spécial, M. Ahmedou Ould-Abdallah, ont adressés à l'ensemble des parties au Togo. De plus, nous félicitons la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) de la célérité avec laquelle elle est intervenue pour préserver le processus démocratique dans ce pays.

Comme nous sommes souvent amenés à le dire dans cette salle, les conflits n'apparaissent et ne ressurgissent pas sans raison; ils n'éclatent pas d'eux-mêmes. Ils résultent de causes immédiates et profondes. L'une d'elles, qui doit figurer au sommet de

la liste, est la pauvreté. Dès lors que des personnes n'ont pas les moyens de vivre dignement, elles n'ont rien à perdre. La violence est toujours le dernier recours des opprimés, victimes d'autres groupes ethniques ou religieux et de gouvernements, mais aussi victimes de la pauvreté, de la faim et du désespoir.

La terrible situation humanitaire qui continue de sévir dans les pays de l'Afrique de l'Ouest en proie à un conflit exige d'être traitée au moyen d'une stratégie intégrée qui porte sur le long terme et prenne en compte les besoins transfrontaliers. L'approche transfrontalière présente en l'occurrence un intérêt particulier du fait que les problèmes et la criminalité s'entretiennent mutuellement et se propagent dans les pays de la région, où les frontières sont poreuses. Même lorsqu'ils sont combattus efficacement dans un pays donné, le succès ne saurait être complet si ses voisins n'en bénéficient pas. À la communauté internationale des donateurs et des acteurs humanitaires, nous demandons d'honorer les engagements pris en réponse au processus global d'appel interinstitutions, mais aussi d'améliorer la coordination de façon à ne pas gaspiller les efforts et les ressources et à sauver des vies précieuses et la dignité des humains.

Nous étudions la situation qui prévaut dans différents pays de la région au titre de quatre questions inscrites à l'ordre du jour du Conseil de sécurité. Puisque que dans le cas présent nous traitons spécifiquement des problèmes transfrontaliers en Afrique de l'Ouest, je concentrerai mon propos sur deux points : la prolifération des armes légères et la réinsertion.

D'importantes lacunes demeurent dans le système international de transfert légal des armes puisqu'il permet d'en détourner vers le marché illégal, alors que cela fait des années que nous travaillons avec les délégations qui partagent notre vision des choses pour réduire au minimum ce phénomène. Nous y réfléchissons en profondeur au sein du Groupe de travail à composition non limitée créé par l'Assemblée générale, et nous en avons discuté au Conseil la semaine dernière. À l'échelon régional, nous saluons les initiatives récemment prises par la CEDEAO pour maîtriser davantage la prolifération des armes légères. Nous applaudissons en particulier à la création de son Programme de lutte contre les armes légères, qui a pour but de transformer le Moratoire de la CEDEAO en un instrument juridiquement contraignant. Nous demandons instamment aux partenaires et donateurs internationaux d'apporter une assistance technique et d'accompagner les efforts engagés par la CEDEAO pour atteindre cet objectif tant recherché. La coopération Sud-Sud ne saurait être ignorée; elle peut, à bien des égards, s'avérer utile pour les pays en développement.

Nous en sommes peut-être arrivés au point où les activités criminelles, comme le trafic des armes légères, associées à d'innombrables violations des droits de l'homme et à l'exploitation criminelle des ressources naturelles peuvent faire l'objet de poursuites devant la Cour pénale internationale. En effet, ces activités compromettent gravement l'intégrité de la vie humaine et vont à l'encontre de notre idéal de paix.

La dignité de la vie humaine m'amène à l'autre question que je voulais aborder : l'importance des initiatives de réinsertion et de développement pour empêcher la résurgence des conflits.

Ma délégation est réellement encouragée par l'attention portée, dans le rapport du Secrétaire général dont nous sommes saisis, à la question des programmes de réinsertion et à la nécessité absolue de créer une activité économique pour assurer la paix durable. Nous souscrivons pleinement à l'évaluation qui est faite par le Secrétaire général aux paragraphes 27 à 30 de son rapport de l'importance de la réinsertion, en particulier en ce qui concerne les enfants et les femmes ex-combattants et le chômage des jeunes. Nous nous félicitons particulièrement de la collaboration continue entre le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et l'Organisation internationale du Travail – de concert avec d'autres organismes des Nations Unies et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, la société civile et le secteur privé – pour concevoir une stratégie régionale visant à répondre au chômage des jeunes. Nous notons que des relations commerciales équitables pour les produits de base africains reste difficile à réaliser; cette question devra être abordée de manière urgente dans les enceintes appropriées.

Il nous faut trouver des solutions durables au manque de développement économique – et je ne parle pas seulement d'attirer l'investissement étranger et de créer des emplois, mais également de promouvoir des activités génératrices de revenus durables et une formation au travail indépendant. L'information selon laquelle la Mission des Nations Unies au Libéria établit

une carte des organisations féminines participant à des petites activités est un fait récent très positif. Nous espérons que cette activité portera fruit pour ce qui est d'offrir l'appui et la formation nécessaires.

La délégation brésilienne souhaiterait également saisir cette occasion pour accueillir favorablement la recommandation du Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement de créer une commission de la consolidation de la paix au sein de l'Organisation des Nations Unies. Cette question devrait à juste titre être discutée à l'Assemblée générale, mais l'idée elle-même – que la consolidation de la paix mérite une plus grande attention – est fort bienvenue. Quelles que soient les décisions prises à l'Assemblée générale, il a déjà été démontré que nous pouvons tirer avantage d'une plus grande coopération entre le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social, au titre de l'article 65 de la Charte. Même si cela était considéré sous un angle strictement utilitaire, il n'est pas profitable pour l'Organisation de tant investir dans le maintien de la paix et dans le désarmement et la démobilisation des combattants si nous ne faisons pas assez pour éliminer la tentation de puissance et la stimulation que confèrent la possession d'armes à feu et pour prévenir un comportement violent à l'égard d'autres êtres humains. Nous avons besoin d'une approche plus globale en ce qui concerne les conflits armés. Il ne s'agit pas d'une question strictement militaire, et elle n'est certainement pas bornée au territoire national d'un pays donné.

Je souhaiterais, en dernier lieu, saluer les efforts croissants entrepris par les missions des Nations Unies dans la région pour travailler ensemble et pour mettre en place un partenariat constructif, comme l'a dit le Représentant spécial. Je le remercie, ainsi que son Bureau, pour montrer la voie dans un environnement très difficile. C'est là la bonne voie à suivre. Sur celle-ci, nous devons accroître nos efforts pour parvenir à une compréhension globale des conflits et pour prendre des mesures.

Le Président : Je remercie le représentant du Brésil de sa déclaration et des paroles aimables qu'il m'a adressées ainsi qu'à mon pays, le Bénin.

M. Mahiga (République-Unie de Tanzanie) (*parle en anglais*) : La République-Unie de Tanzanie se félicite du rapport intérimaire du Secrétaire général sur les moyens de combattre les problèmes sous-régionaux et transfrontaliers en Afrique de l'Ouest (S/2005/86). Cet effort continu indique clairement que les défis auxquels l'Afrique de l'Ouest est confrontée ne sont pas uniques à cette région. Nous devons tous par conséquent porter une plus grande attention à la recherche de solutions concrètes et durables aux périls qui affligent le continent africain.

La sous-région de l'Afrique de l'Ouest est une entité géographique qui a atteint un niveau élevé d'intégration en Afrique, avec un objectif commun et des préoccupations partagées. La communauté des nations de la sous-région offre un cadre pour la coopération sous-régionale et un point de référence pour l'Union africaine et pour le reste de la communauté internationale, y compris l'Organisation des Nations Unies, avec lequel travailler. C'est dans ce contexte que nous disposons d'une plate-forme pour discuter d'une approche régionale aux questions et aux problèmes transfrontaliers en Afrique de l'Ouest, approche qui devrait être encouragée et reproduite dans d'autres parties de l'Afrique.

Le conflit interne au Libéria, qui a débuté en décembre 1989, a déclenché une série d'événements dans d'autres parties de la sous-région. Car il est vrai que les conflits internes – qu'ils concernent différents groupes ethniques, religieux ou politiques à l'intérieur d'un même pays ou qu'il s'agisse d'affrontements nationaux transfrontaliers, qui dépassent les frontières nationales – ont contribué à ce qu'un nombre croissant de civils est pris dans des combats et ont poussé de nombreuses personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays à gagner des régions dangereuses ou les ont obligées à fuir leur pays pour les pays voisins à la recherche de sécurité. Ce mouvement d'éloignement des zones de conflit risque également d'entraîner des bouleversements dans d'autres régions ou d'aggraver des conflits existants ou prêts à éclater.

Nous ne savons que trop bien en République-Unie de Tanzanie que les exilés et les réfugiés cherchent quelquefois à prendre une part active aux conflits des régions dans lesquelles ils ont été déplacés et à influer sur les événements politiques chez eux. Quelquefois, ils retournent la violence dont ils ont été témoins ou auteurs contre les habitants et contre le pays qui leur a fourni de l'aide et offert l'asile. Ces dynamiques négatives et destructrices doivent être endiguées et inversées. L'Afrique de l'Ouest a vécu ce cycle de violence et l'instabilité qui l'accompagne.

C'est en ce sens que le tableau contrasté de la situation en Afrique de l'Ouest brossé par le Secrétaire général ne peut pas être trop encourageant. Il demeure crucial de réaliser des progrès vers une paix durable dans la région. Les progrès réalisés au Libéria, où tout a commencé, ainsi qu'en Sierra Leone, nous font beaucoup espérer. Mais la situation en Côte d'Ivoire et en Guinée-Bissau et les événements récents au Togo sont une source de préoccupation continue. Les efforts du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest, des organisations sous-régionales, des organismes des Nations Unies et des organisations de la société civile doivent être loués et soutenus.

L'Afrique de l'Ouest a montré qu'elle pouvait faire preuve d'un esprit d'initiative remarquable dans les domaines du règlement des conflits et du maintien de la paix et de la sécurité régionales. En reconnaissance de cela, elle a besoin de l'appui de la communauté internationale si elle veut venir à bout des défis auxquelles elle est toujours confrontée. Le rapport souligne le besoin urgent d'harmoniser les programmes de désarmement, de démobilisation et de réinsertion, et fait spécifiquement référence aux programmes pour les femmes et les enfants. Dans une région où les frontières sont traditionnellement poreuses et qui deviennent maintenant de plus en plus ouvertes du fait du processus d'intégration, aucun pays ne peut à lui seul surmonter ce défi. L'Organisation des Nations Unies – et, en effet, la communauté internationale dans son ensemble – doit faciliter et appuyer ce processus.

Dans une région où les combattants circulent continuellement de part et d'autre des frontières et où il y a un flux constant de réfugiés et de rapatriés, ce n'est qu'au travers d'une approche régionale des programmes de DDR que nous pouvons espérer maîtriser à l'échelle de la région les effets négatifs qui seront le résultat, selon toute vraisemblance, de la prolifération des armes légères et de petit calibre. Parallèlement, dans des pays tels que le Libéria et la Sierra Leone, où les réfugiés sont prêts à rentrer, ceux-ci devraient être aidés à s'intégrer et à participer à la consolidation de la paix d'après conflit.

La Tanzanie prend note des mesures encourageantes qui ont été prises par les États de l'Union du fleuve Mano pour mettre en place des mécanismes efficaces de consultation et de contrôle, notamment sur les moyens de régler le problème des mercenaires. Nous nous réjouissons de la poursuite des efforts pour déterminer les moyens pratiques de promouvoir la confiance, la paix et la stabilité dans la sous-région dans la ligne de l'appel que le Conseil de sécurité a lancé aux États de l'Union du fleuve Mano pour qu'ils reprennent le dialogue. À cet égard, nous saluons le rôle joué par le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et appelons à des efforts soutenus, y compris la poursuite du versement de contributions pour améliorer la capacité de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest dans les domaines de la gestion des crises et pour répondre au problème du chômage des jeunes en tant que facteur d'instabilité dans la sous-région, en collaboration avec les organisations de la société civile.

À de nombreux égards, un grand nombre des problèmes transfrontaliers auxquels l'Afrique de l'Ouest est confrontée – et, de fait, l'Afrique dans son ensemble – sont également liés à des questions relevant des approches en matière de développement. Mettre l'accent sur le développement peut contribuer concrètement à remédier à ces phénomènes. Les politiques de développement doivent viser à mettre en place dans la région des conditions qui favorisent la croissance sur le plan des structures constitutionnelles, d'institutions étatiques en état de fonctionner, et de la naissance de l'État de droit. Les institutions régionales très développées que la CEDEAO a mises en place à ce jour offrent un cadre d'action adapté et des programmes permettant aux partenaires pour le développement de contribuer au développement national et à l'intégration régionale.

Les objectifs du Millénaire pour le développement soulignent que la bonne gouvernance est l'un des facteurs clefs pour promouvoir la stabilité et ainsi lutter contre la pauvreté et l'insécurité. Il y a peu de chance que des conflits éclatent lorsque les populations sont satisfaites de leurs structures de gouvernement. Nous notons avec un vif intérêt les mesures qui ont été prises aux niveaux national et régional en Afrique de l'Ouest pour institutionnaliser la démocratie, l'état de droit et la bonne gouvernance à tous les niveaux.

Les aspirations des peuples d'Afrique de l'Ouest à vivre dans la paix, la sécurité et la prospérité méritent notre appui sans réserve. Le Conseil de sécurité doit témoigner un appui sans équivoque à cette cause. La Tanzanie souscrit pleinement au projet de déclaration présidentielle présenté au Conseil par le Bénin.

Le Président : Je remercie le représentant de la République-Unie de Tanzanie des paroles aimables qu'il m'a adressées, ainsi qu'à mon pays, le Bénin.

M. Baja (Philippines) (*parle en anglais*) : Nous sommes à nouveau honorés de votre présence, Monsieur le Ministre. Nous vous félicitons et vous remercions, ainsi que votre délégation, d'avoir convoqué cette importante réunion pour débattre des moyens de résoudre les problèmes transfrontaliers en Afrique de l'Ouest.

Nous nous félicitons également des exposés très complets du Représentant spécial du Secrétaire général et Chef du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et du représentant de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

Nous partageons l'analyse du Secrétaire général selon laquelle l'Afrique de l'Ouest offre un tableau contrasté d'évolutions encourageantes et de problèmes qui perdurent. L'une des évolutions les plus importantes concerne la collaboration accrue entre les différentes présences des Nations Unies en Afrique de l'Ouest : le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest , le Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau, la Mission des Nations Unies au Libéria, l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire et la Mission des Nations Unies en Sierra Leone. Il y a ainsi des réunions régulières entre les chefs des cinq missions de maintien de la paix et missions politiques, pour parvenir à une planification commune et tirer parti des possibilités de coopération régionale. Au niveau opérationnel, nous relevons les réunions entre les commandants des forces des trois opérations de maintien de la paix. La coopération entre missions à ce niveau permet d'optimiser les capacités opérationnelles des Nations Unies sur le terrain et de créer des synergies, qui permettent d'agir de façon plus efficace et de dégager des économies. Nous nous félicitons de la création d'un secrétariat intermissions chargé de coordonner les réunions et nous attendons avec intérêt le prochain rapport sur la coopération entre missions, qui doit fournir des précisions sur le partage d'informations ainsi que sur l'utilisation conjointe de matériel et de ressources logistiques. Nous félicitons également le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest pour son travail spécifique de sensibilisation aux problèmes sous-régionaux et transfrontaliers, avec des missions de terrain dans des secteurs sensibles qui ne sont pas couverts par les mandats des opérations de maintien de la paix; avec la mise au point de mécanismes de collaboration et l'approfondissement des liens avec la CEDEAO, l'Union du fleuve Mano et d'autres partenaires internationaux. Nous réaffirmons notre appui au Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et soutenons les recommandations qui ont été émises pour son renforcement.

Les contributions de la CEDEAO et de l'Union du fleuve Mano, récemment réactivée, méritent notre attention et doivent être reconnues. Nous avons appris que la CEDEAO et le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest ont mis au point un programme de travail détaillé pour leur coopération, qui comprend des projets prioritaires en matière de réforme du secteur de la sécurité et d'assistance électorale, ainsi qu'une stratégie régionale pour lutter contre le chômage des jeunes. Nous espérons que cette coopération institutionnalisée portera de nombreux fruits sur le terrain. Le prochain sommet des pays de l'Union du fleuve Mano, qui doit se tenir cette année, entretiendra cette dynamique.

Ma délégation reconnaît également le rôle important que joue la société civile dans les questions sous-régionales et transfrontalières. Outre la propagation d'informations et la prise de conscience, les organisations de la société civile ont un rôle à jouer en tant que partie intégrante de la consolidation de la paix après un conflit, grâce à leurs réseaux déjà établis, pour la mise en œuvre effective des programmes sur le terrain. Le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest communique activement avec des représentants de la société civile dans le cadre de son activité, en les invitant à des réunions avec ses partenaires des Nations Unies, en les informant et les consultant lors de ses déplacements sur le terrain. Nous appuyons ce type de collaboration et espérons que celle-ci pourra se développer à l'avenir.

Il faut souligner trois problèmes particuliers : la prolifération des armes légères et de petit calibre; l'harmonisation des programmes de désarmement, de démobilisation et de réinsertion (DDR); et la priorité qui doit être accordée à la consolidation de la paix après un conflit. Ma délégation se félicite des efforts déployés par la CEDEAO pour appliquer son moratoire sur l'importation, l'exportation et la fabrication d'armes légères, par la mise en place du groupe des armes légères et l'adoption du Programme de lutte contre les armes légères. Nous espérons que la

CEDEAO va encore renforcer la portée de ce moratoire en en faisant un instrument juridiquement contraignant.

En ce qui concerne la nécessité d'harmoniser les programmes de DDR, la mission du Conseil de sécurité en Afrique de l'Ouest de juin 2004 a eu des échanges intensifs avec ses interlocuteurs sur le terrain. Nous notons que les ateliers qui en ont découlé ont produit une série de recommandations sur les politiques à suivre et de directives pratiques pour un programme régional de DDR en Afrique de l'Ouest, et que les commissions nationales sur les programmes de DDR ont mis en place un réseau permettant d'échanger régulièrement les résultats de leurs expériences. Ma délégation espère que le Secrétariat nous tiendra régulièrement informés de l'évolution de la situation dans ce domaine.

Il faut aussi mettre l'accent sur la consolidation de la paix après un conflit. Il faut accorder au moins autant d'attention au règlement des causes fondamentales du conflit, en tant que stratégie de prévention, qu'aux problèmes immédiats de la période d'après conflit. L'emploi et les possibilités économiques sont des facteurs essentiels pour garantir une paix durable, car ils ont un effet direct sur plusieurs autres problèmes, comme les crises liées aux réfugiés, le fort taux de chômage des jeunes, et d'autres maux sociaux et économiques.

Comme le Brésil et le Royaume-Uni, nous estimons que la recommandation formulée par le Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement au sujet d'une commission pour la consolidation de la paix après le conflit mérite d'être appuyée.

Enfin, ma délégation souligne qu'il est nécessaire et très important d'aborder les problèmes sous-régionaux et transfrontaliers de façon globale. Les meilleures pratiques élaborées par les pays de la CEDEAO, ainsi que les enseignements qu'ils ont tirés, peuvent servir d'exemple et être utilisés dans d'autres régions et sous-régions.

Nous félicitons votre délégation, Monsieur le Président, d'avoir rédigé le projet de déclaration présidentielle sur le sujet à l'examen, que nous appuyons et espérons voir adopter à la fin de cette réunion.

Le Président : Je remercie le représentant des Philippines des paroles aimables qu'il m'a adressées, ainsi qu'à mon pays, le Bénin.

M. Konuzin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous nous félicitons, Monsieur le Ministre, de vous voir présider les travaux du Conseil de sécurité aujourd'hui, et nous remercions votre délégation pour sa contribution à notre examen du point à l'ordre du jour.

Le fait que ce sujet soit à l'ordre du jour du Conseil de sécurité aujourd'hui montre clairement, s'il le fallait, que les problèmes sous-régionaux et transfrontaliers en Afrique de l'Ouest représentent une menace pour la paix et la sécurité du continent, l'intégrité de ses États et la vie des habitants. Les conflits qui perdurent dans la région, les activités des groupes armés illégaux, la prolifération des armes légères et de petit calibre, les tentatives de prise de pouvoir par des moyens non constitutionnels, l'emploi de mercenaires et d'enfants soldats, la question des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays : tous ces facteurs extrêmement négatifs ont une incidence tragique sur la situation en Afrique de l'Ouest et sur celle de tout le continent.

Notre délégation a souligné à maintes reprises que l'on ne pourra régler à long terme les crises complexes de l'Afrique que par une approche globale comprenant une action coordonnée des États Membres, des organismes du système des Nations Unies, des organisations sous-régionales, des donateurs internationaux et des partenaires pour le développement bilatéraux et multilatéraux.

Nous avons étudié attentivement le rapport du Secrétaire général dont nous sommes saisis (S/2005/86). Ses recommandations sont très complètes et, dans l'ensemble, répondent à l'objectif qui est de neutraliser les principaux problèmes transfrontaliers de l'Afrique de l'Ouest par des stratégies globales pour le règlement des problèmes dans les zones frontalières; la réforme du secteur de la sécurité; les programmes de désarmement, démobilisation et réinsertion (DDR); la transformation du Moratoire de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) sur les armes légères et de petit calibre en une convention juridiquement contraignante; la création d'un registre sous-régional des armes légères et de petit calibre; et la réinsertion des anciens combattants et des enfants soldats.

Nous convenons avec le Secrétaire général que la responsabilité première de ces programmes incombe aux États africains eux-mêmes. Nous ne pouvons cependant manquer de reconnaître que l'assistance financière et logistique que l'Afrique de l'Ouest reçoit à cette fin de la communauté internationale des donateurs et des institutions financières est insuffisante.

Nous notons avec satisfaction que l'on commence à mettre en œuvre les recommandations du Secrétaire général qui sont le reflet des idées que la délégation russe avait avancées lors des missions du Conseil en Afrique de l'Ouest et lors des débats thématiques pertinents. L'idée d'établir des commissions nationales chargées de résoudre le problème des enfants soldats gagne du terrain et l'on commence à mettre à jour les législations nationales de lutte contre l'impunité. Il est important que ces travaux soient axés sur un objectif précis et qu'ils aboutissent à des résultats concrets et pratiques.

Nous partageons l'avis du Secrétaire général quant à la nécessité de renforcer les frontières des États africains et de mettre en place des mécanismes conjoints de sécurité dans les zones frontalières. Il est important – sans que cela porte préjudice aux relations interétatiques, au commerce et à la coopération économique, aux processus d'intégration ou aux contacts transfrontaliers entre les populations – de prendre des mesures spécifiques le long des frontières pour arrêter tout incident tel que la circulation de groupes armés illégaux, les débordements de conflits et l'exportation illicite de ressources naturelles.

Nous nous félicitons du développement continu d'une interaction étroite entre les missions des Nations Unies dans les États voisins de la sous-région et du rôle de coordination qu'assure le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest. Un bon exemple de cette coopération a été la réunion tenue en décembre 2004 à Monrovia et la réunion organisée par le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest, des chefs des cinq missions de maintien de la paix et missions politiques en Afrique de l'Ouest, qui ont examiné les questions pratiques et évalué les menaces qui existent dans la sous-région à la stabilité de la région. Nous aimerions cependant souligner encore une fois qu'une action coordonnée des forces des Nations Unies dans la sous-région ne violerait ni la souveraineté propre de chaque État, ni les mandats des diverses opérations de maintien de la paix.

L'une des composantes majeures du processus de paix en Afrique de l'Ouest est, indéniablement, l'objectif d'améliorer les relations politiques et de poursuivre l'établissement de mesures de confiance entre les États de l'Union du fleuve Mano. La réunion au sommet tenue le 20 mai 2004 à Conakry, avec la participation du Président de la Côte d'Ivoire, a ouvert la voie à la création de mécanismes efficaces de consultation et de suivi pour le règlement des problèmes transfrontaliers, notamment en matière de lutte contre les mercenaires. Nous espérons que ces efforts se poursuivront.

La Russie estime que le renforcement de la stabilité de l'Afrique fait partie intégrante de l'initiative visant à établir, sous les auspices de l'ONU, un système global de lutte contre les nouvelles menaces et les nouveaux défis. Le temps presse. Les plans que nous avons ébauchés plus tôt en vue de stabiliser la région de l'Afrique de l'Ouest et de régler les problèmes transfrontaliers sont en cours d'application, mais pas au rythme que nous aurions souhaité.

Il reste encore beaucoup à faire. Les enfants soldats retournent à une vie normale, mais ceux qui les ont entraînés dans les conflits n'ont pas été punis. Les victimes des violences sexistes reçoivent de l'aide, mais les auteurs de viols n'ont pas été poursuivis en justice. Les violations flagrantes du droit international humanitaire continuent. Il n'a pas été mis fin aux flux d'armes illégales qui alimentent les conflits en Afrique. En raison de législations imparfaites et de la faiblesse des institutions démocratiques, les changements de régime inconstitutionnels restent possibles. Nous devons réfléchir davantage aux nouvelles idées sur la façon dont le Conseil de sécurité peut aider les États de l'Afrique de l'Ouest à renforcer leurs processus de paix. Nous croyons que le Groupe de travail spécial du Conseil sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique pourrait s'attacher à examiner ces idées novatrices.

Le Président : Je remercie le représentant de la Fédération de Russie des paroles aimables qu'il m'a adressées, ainsi qu'à mon pays, le Bénin.

Mme Løj (Danemark) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé cette séance. Il est tout à fait opportun que ce soit avec le Bénin que nous examinons les problèmes liés aux questions transfrontalières en Afrique de l'Ouest. Je

remercie également le Secrétaire général, son Représentant spécial et le représentant de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) d'avoir partagé avec nous leurs réflexions sur cette importante question.

Je souscris à la déclaration que fera ultérieurement le Représentant permanent du Luxembourg au nom de l'Union européenne.

La violence, les conflits et l'instabilité qui hantent une grande partie de l'Afrique de l'Ouest ont fait un nombre énorme de victimes parmi les peuples de la sous-région, nuisant à leur bien-être et à leur développement. Il convient donc que le Conseil fasse régulièrement le bilan des problèmes de l'Afrique de l'Ouest. À cet égard, nous remercions le Secrétaire général pour son rapport (S/2005/86).

Nous notons avec satisfaction qu'il y a eu quelques progrès sur la voie de la paix, de la stabilité et de la démocratie depuis le dernier débat du Conseil. Des élections sont prévues cette année dans trois des pays à l'ordre du jour du Conseil – ce qui pourrait enfin prouver que les élections valent mieux que la violence pour procéder à un transfert légitime du pouvoir dans cette partie du monde.

Mais il y a encore beaucoup de sujets de préoccupation, notamment la détérioration de la situation en Côte d'Ivoire, qui a de fortes répercussions sur l'ensemble de la région, freinant l'activité économique, inversant les flux migratoires et alimentant les flots de réfugiés, accroissant le recours aux mercenaires et l'acceptation de l'impunité.

Il est clair que l'on n'a pas encore traité des causes profondes des conflits, tout comme il est évident que l'on n'instaurera pas une paix durable en Afrique de l'Ouest si l'on s'attaque à la situation de chaque pays isolément. De concert avec d'autres protagonistes actifs dans les domaines de la sécurité et du développement et dans le domaine humanitaire, le Conseil doit mettre au point sa réponse aux conflits dans l'ensemble du cadre régional en vue d'une action conjointe et intégrée. Ce n'est qu'ainsi que nous pourrons veiller à ce que tous les acteurs impliqués dans la prévention des conflits en Afrique de l'Ouest agissent dans le même sens et garantissent des stratégies de sortie viables. Le prochain plan d'action du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest, de la CEDEAO et de l'Union européenne contribuera, nous l'espérons, à cet objectif.

C'est dans ce contexte que je partagerai brièvement avec le Conseil quelques réflexions sur les domaines d'action que nous jugeons particulièrement importants.

Premièrement, la participation renforcée de l'Afrique à la prévention et à la gestion des conflits est une évolution dont il faut se féliciter et qu'il faut encourager. La réaction rapide et ferme de la CEDEAO face à l'évolution récente de la situation au Togo en est un exemple manifeste qui mérite tout notre appui. Le Danemark est persuadé qu'il faut continuer à renforcer et à encourager la maîtrise et la participation de l'Afrique à la gestion des conflits. Le Conseil devrait examiner les meilleures façons d'appuyer les efforts déployés actuellement pour édifier une architecture africaine de sécurité et devrait travailler en étroite collaboration avec la CEDEAO et l'Union africaine pour faire avancer les voies de la coopération. Il faudrait que ce que nous disons là ne soit pas interprété – ce serait à tort – comme un moyen de nous extirper des problèmes du continent, mais le soit au contraire comme la preuve de notre ferme conviction que l'Afrique a besoin de solutions africaines à ses problèmes. L'objectif devrait être d'établir des partenariats efficaces et une division équitable du travail entre l'ONU et les organisations africaines, compte tenu de leurs avantages comparatifs. À cette fin, la CEDEAO et l'Union africaine devraient s'efforcer d'harmoniser davantage leurs politiques, leurs institutions et leurs activités, et elles devraient indiquer clairement quels sont leurs domaines prioritaires.

Je voudrais faire observer que le Danemark contribue activement à renforcer les capacités des organisations régionales et sous-régionales africaines en matière de prévention des conflits, non seulement par le biais de l'Union européenne, mais également grâce à une aide bilatérale substantielle. Ainsi, le Danemark, à travers son programme africain pour la paix, alloue 33 millions d'euros à ces activités.

Deuxièmement, je voudrais souligner le rôle constant joué par les missions des Nations Unies dans la région et la nécessité d'en tirer au mieux parti. De nombreuses initiatives ont été lancées pour renforcer la liaison entre les missions. Nous attendons avec intérêt le rapport spécifique sur la coopération entre les missions.

Nous sommes fermement convaincus que davantage peut encore être fait pour combiner les forces et mettre en commun les actifs entre les missions des Nations Unies en Afrique de l’Ouest afin de mieux nous attaquer aux questions transfrontalières. L’effort fait pour arrêter les violateurs de sanctions, les soldats de fortune et les mercenaires qui opèrent au-delà des frontières et exportent leurs activités meurtrières d’un pays à l’autre pourrait être amélioré en autorisant, par exemple, les opérations de maintien de la paix à s’engager dans la surveillance et l’application des sanctions, notamment au moyen de contrôles transfrontaliers mixtes. Une mise en commun accrue des ressources libérerait des capacités pour d’autres tâches urgentes. Avec approximativement 25 000 membres des opérations de maintien de la paix des Nations Unies dans la région, il devrait être possible de faire des économies d’échelle. Nous reconnaissons les problèmes pratiques que cela entraînerait mais, au lieu d’être paralysés par ces problèmes, nous devrions encourager une réflexion nouvelle et constructive.

Troisièmement, en ce qui concerne les domaines d’action spécifiques, je voudrais réitérer les appels lancés en faveur de la mise au point et de la dissémination des meilleures pratiques pour la réforme du secteur de la sécurité, y compris le processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion (DDR). L’expérience acquise en Afrique de l’Ouest suggère que les choix faits par les entités chargées de la sécurité et les éléments armés en période de conflit politique intense sont cruciaux pour déterminer si les États sombrent ou non dans le chaos. La dépolitisation du rôle des forces de sécurité et leur subordination à un contrôle démocratique sont des préalables pour prévenir de nouveaux conflits et édifier la paix.

L’angle sous lequel aborder la réforme du secteur de la sécurité doit dépasser le cadre des forces de police et de l’armée régulière; il faut inclure aussi les milices appuyées par les gouvernements, les combattants irréguliers et les groupes de défense civile, et cela doit se faire dans le contexte plus large du judiciaire et du législatif. Les processus de DDR dans la région doivent être davantage harmonisés. À cet égard, nous sommes heureux de prendre note des plans du Secrétaire général. Comme nous l’avons mentionné la semaine dernière au cours du débat sur les armes légères (*voir S/PV.5127*), il faudrait envisager dans un esprit ouvert la possibilité de financer une part plus importante des activités de DDR dans les opérations de maintien de la paix par le biais des contributions mises en recouvrement.

Le processus de DDR devrait être adapté pour tenir compte en particulier du problème des enfants et des jeunes d’Afrique de l’Ouest mécontents et désabusés. Le Danemark est fermement convaincu que le défi doit être relevé dans le cadre du complexe sécurité-développement. Il faut se préoccuper à la fois des gamins directement impliqués dans les combats et des mineurs devenus les objets sexuels et les travailleurs forcés des groupes armés et qui, dans bien des cas, ont fini par être les victimes du VIH/sida et des drogues illégales. Pour parer à la facilité avec laquelle les gamins sont directement ou indirectement poussés à piller et à tuer dans l’abîme de violence, les acteurs nationaux et extérieurs doivent aider avec soin la jeune génération à bâtir une vie civile dans laquelle ils puissent donner libre cours à leur potentiel et voir combler leurs aspirations. Il faudrait reconnaître dans la nouvelle génération des citoyens capables et l’impliquer dans la vie politique.

Pour terminer, la claire relation mutuelle entre les trois thèmes dont le Conseil a débattu ces six derniers jours – les armes légères, les enfants et les conflits armés, les problèmes transfrontaliers en Afrique de l’Ouest – mérite d’être notée. Tous les débats ont clairement mis en lumière la mesure dans laquelle la sécurité et le développement sont étroitement liés. Ils ont également bien montré que l’exigence faite aux acteurs nationaux, sous-régionaux, régionaux et internationaux de s’attaquer aux causes profondes des conflits en Afrique en général, et en Afrique de l’Ouest en particulier, augmente plutôt qu’elle ne diminue. Une réponse appropriée ne peut être trouvée que si nous tous combinons nos forces dans une approche stratégique commune. Le Danemark est prêt à jouer son rôle.

Le Président : Je remercie le représentant du Danemark des paroles aimables qu’il m’a adressées ainsi qu’à mon pays, le Bénin.

M. Oshima (Japon*)* : Permettez-moi tout d’abord, Monsieur le Ministre, de vous remercier d’avoir pris l’initiative d’organiser ce débat sur les problèmes sous-régionaux et transfrontaliers en Afrique de l’Ouest. Je me réjouis de constater le rôle important joué par la Communauté économique des États de l’Afrique de l’Ouest (CEDEAO) dans un

effort d'aider les pays en conflit à en sortir, de consolider la paix acquise et de promouvoir la sécurité et le développement en Afrique de l'Ouest, et dans ce contexte, ma délégation vous assure de notre soutien total.

Je remercie également le Secrétaire général et son Représentant spécial M. Ould-Abdallah pour le rapport important (S/2005/86) sur le même sujet. Nous apprécions tout particulièrement l'approche générale, telle que mentionnée dans le rapport, au sujet des zones d'aide humanitaire, des programmes de désarmement, démobilisation et réinsertion (DDR), de la réforme du secteur de la sécurité et du contrôle des frontières. Le rapport aborde une variété de sujets mais je voudrais insister en particulier sur les trois points qui nous paraissent préoccupants, à savoir premièrement les questions dans le domaine de la sécurité, en particulier les armes légères et les programmes de DDR; deuxièmement, la coopération et la coordination entre les missions des Nations Unies; et enfin, la gouvernance.

S'agissant tout d'abord de la question des armes légères et des programmes de DDR, la deuxième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects se tiendra cette année, et la première Conférence d'examen sur les armes légères est prévue pour l'année prochaine. C'est notre espoir que les pays membres de la CEDEAO accomplissent davantage de progrès pour la réalisation du Programme d'action avant ces deux réunions. Comme il est recommandé dans le rapport du Secrétaire général, la conversion du Moratoire sur les armes légères de la CEDEAO en un instrument juridiquement contraignant peut être un exemple de possible réussite de cette sorte, en conjonction avec l'unité des armes légères déjà créée au sein du Secrétariat de la CEDEAO, ainsi que la coopération plus poussée parmi les pays de la région pour contrôler le flux illégal des armes légères dans les zones frontalières. Nous espérons que le Moratoire sera davantage renforcé afin qu'il puisse servir de modèle sur cette question pour les autres régions. Mon gouvernement s'est engagé à jouer un rôle utile en la matière. Les contributions spécifiques du Japon dans ce domaine ont été mises en avant dans notre déclaration lors du débat public sur les armes légères la semaine dernière. Comme indiqué dans notre déclaration, mon gouvernement est déterminé à poursuivre sa contribution au développement des cadres internationaux à ce sujet aussi bien que la promotion des projets sur le terrain comme la collecte et la destruction des armes légères illicites.

Concernant le processus de DDR, il est particulièrement important de s'attaquer à la question de la réintégration, et en particulier le problème du chômage des jeunes, afin d'éviter le caractère récurrent du conflit. Nous saluons l'achèvement du processus de désarmement et de démobilisation en Sierra Leone et au Libéria, et nous attendons l'avancement de la récupération des armes légères qui subsistent dans les communautés et de nouveaux progrès dans la phase de réinsertion dans ces pays. Le Japon a fourni une aide de près de 10 millions de dollars en faveur des programmes de réinsertion dans les deux pays, Sierra Leone et Libéria, et il continuera d'offrir ce type d'assistance dans l'avenir. Par ailleurs, le processus de désarmement en Côte d'Ivoire se heurte à des difficultés. Étant donné que le DDR est un aspect important du processus de paix, nous voudrions demander à toutes les parties au conflit de s'attaquer de bonne foi à cette question.

Deuxièmement, je voudrais évoquer la question de la coordination et de la coopération parmi les missions des Nations Unies. Comme les missions des Nations Unies dans la région jouent un rôle plus large que jamais, nous devons examiner de quelle manière nous pouvons mobiliser le mieux les ressources limitées dont dispose l'ONU. C'est pourquoi le fait que les chefs et les commandants des forces des cinq opérations des Nations Unies qui sont actives dans la région maintiennent entre eux une coordination et des contacts étroits représente une évolution positive. Nous espérons vivement que la relation de coopération mutuelle sera promue encore davantage et à de multiples niveaux. Nous estimons que la coopération au sein de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL), de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) et de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI), dans le domaine du contrôle des frontières est d'une importance particulière.

Quant à la MINUSIL, le retrait de la mission est prévu pour la fin de cette année. Il est nécessaire pour nous de garder cela à l'esprit en envisageant la forme que la coopération future devrait prendre parmi les missions des Nations Unies en Afrique de l'Ouest. Contrôler les frontières de la Sierra Leone avec ses

voisins, spécialement avec le Libéria, représentera un défi particulier, et nous espérons que le Gouvernement sierra-léonais continuera de jouer un rôle important par le biais de sa coopération avec les missions pertinentes des Nations Unies telles que la MINUL.

De plus, pour ce qui est de l'aide humanitaire, il est encourageant de constater que le processus d'appel consolidé de cette année pour l'Afrique de l'Ouest se concentre sur la prévention de la détérioration de la sécurité humaine dans la région et qu'une coopération étroite est en cours parmi les différents acteurs sur le terrain tels que les réunions du groupe de coordination organisées par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires. Le Japon apporte une contribution active dans le domaine des réfugiés et des aides alimentaires dont le montant s'élève à 120 millions de dollars depuis l'année 2000.

Troisièmement, je voudrais aborder la question de la gouvernance. Nous avons récemment été témoins d'un transfert de pouvoir inconstitutionnel au Togo, et cela contrarie les efforts du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest et de la CEDEAO pour prévenir la prise du pouvoir par de telles méthodes, comme cela a été décrit dans le rapport du Secrétaire général. Nous rendons hommage aux efforts de la CEDEAO en vue d'une solution à cette question et nous espérons vivement que ces efforts conduiront à un accord rapide et pacifique, dans le respect des vœux de la population togolaise.

Nous partageons pleinement les vues du Secrétaire général selon lesquelles « la promotion de la paix dans la région incombe au premier chef aux dirigeants et aux communautés d'Afrique de l'Ouest eux-mêmes ». Un des piliers importants de la politique du Japon à l'égard de l'Afrique est la consolidation de la paix au moyen de l'appropriation par les pays africains eux-mêmes. Mon gouvernement apprécie grandement que les nations et les organisations africaines augmentent, dans cet esprit, la mise en pratique de leur appropriation en résolvant les conflits de la région ces dernières années. De plus, il est également encourageant qu'au travers de l'information publique et de l'éducation, les sociétés civiles, les missions des Nations Unies et le Réseau régional intégré d'information (IRIN) accomplissent leurs programmes à un niveau de base, afin de promouvoir la paix et la sécurité.

Pour terminer, nous apportons d'importantes élections cette année au Libéria, en Côte d'Ivoire et en Guinée-Bissau. Nous souhaitons que ces élections soient conduites avec succès, grâce à la mise en pratique de l'appropriation par ces trois pays, avec le soutien nécessaire de la communauté internationale. Mon gouvernement est prêt à poursuivre son aide, dans un esprit positif, pour les efforts visant à la consolidation de la paix et au développement dans les pays d'Afrique de l'Ouest.

Le Président : Je remercie le représentant du Japon des propos aimables qu'il m'a adressés ainsi qu'à mon pays, le Bénin.

M. Holliday (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je voudrais également remercier le Bénin d'avoir mis cet important point à l'ordre du jour de nos travaux. Les États-Unis apprécient le travail minutieux qui ressort du rapport du Secrétaire général. Nous reconnaissons que la question est complexe et nous saluons tous les efforts qui ont été déployés en vue de régler ces problèmes difficiles.

Nous saluons la coopération accrue sur les problèmes transfrontaliers entre les missions des Nations Unies dans la région, surtout entre la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL), l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI), la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) et les autres missions, ainsi que la coordination accrue au sein des patrouilles dans les zones transfrontalières sensibles. Je pense que c'est une approche sensée et que c'est la meilleure démarche, permettant d'utiliser au mieux les ressources et le matériel qui sont à notre disposition.

Nous nous félicitons également que l'accent ait été mis sur une coopération transfrontalière accrue avec les groupes de la société civile, ainsi qu'avec les organisations régionales comme la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et l'Union du fleuve Mano. Nous encourageons les collaborations venues du secteur privé afin de continuer à renforcer la paix et la stabilité en Afrique de l'Ouest. La réactivation de l'Union du fleuve Mano peut également fournir l'occasion de mettre en place des mécanismes pratiques propres à encourager plus de paix et de stabilité dans la région.

Un grand nombre des points fondamentaux ont été énoncés ici ce matin. Je me limiterai à faire quelques observations spécifiques sur le rapport.

Comme cela a été indiqué dans notre récente déclaration sur les enfants touchés par les conflits armés, les États-Unis comprennent les conséquences tragiques que subissent les enfants dans ce genre de conflits et ils accueillent favorablement l'élaboration d'une stratégie efficace et harmonisée de démobilisation, de désarmement et de réinsertion en Afrique de l'Ouest, notamment lorsque des enfants sont concernés. Nous constatons toutefois que le financement de ce type de programmes est extrêmement difficile. Les États-Unis, comme nombre de pays, étudient les recommandations du Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et les changements et ils estiment que chaque recommandation, y compris en matière de financement, doit être étudiée avec prudence aux fins d'aboutir à un large consensus sur des mesures susceptibles d'accroître l'efficacité, tout en s'attaquant au problème fondamental.

Nous reconnaissons qu'il est nécessaire de mener une plus vaste réforme du secteur de la sécurité et nous soulignons la nécessité de créer des forces de sécurité démocratiques et professionnelles, tirées de tous les groupes de différentes sociétés. Nous appuyons également l'engagement du Secrétaire général de mettre un terme aux violations commises à l'égard des enfants, notamment au recrutement et à l'utilisation d'enfants soldats, qui contreviennent aux législations en vigueur, ainsi qu'aux attaques dirigées en l'absence de toute provocation contre les hôpitaux et les écoles et à l'assassinat et à la mutilation d'enfants. Cela comprend les viols, les violences sexuelles et le refus injustifié opposé aux organisations humanitaires d'avoir accès aux enfants.

Comme lors de la séance au Conseil de la semaine dernière sur les armes légères et de petit calibre, il faut tenir compte du fait que le commerce illicite de ces armes a un effet déstabilisateur et constitue un obstacle majeur à la paix, au développement économique et aux efforts faits pour reconstruire les sociétés ravagées par la guerre. Nous saluons le travail réalisé par la CEDEAO dans ce domaine, et nous estimons qu'il est nécessaire de renforcer le nouveau Moratoire sur l'importation, l'exportation et la fabrication des armes légères en Afrique de l'Ouest.

Les États-Unis estiment également qu'il faut mettre en place des mécanismes pour traduire en justice les auteurs de crimes. Nous prenons également note du fait que le rapport mentionne un trafic d'armes et de ressources naturelles et la traite d'êtres humains. Nous continuons d'avoir des divergences de vues quant aux tribunes les plus appropriées pour traiter de ces cas particuliers.

J'aimerais pour terminer dire que nous saluons les efforts consentis par les soldats de la paix et par le personnel de l'ONU sur le terrain en Afrique de l'Ouest. Nous prenons note également des informations tragiques dont nous avons été saisis, à savoir la mort de soldats de la paix dans la partie orientale de la République démocratique du Congo. Nos cœurs sont avec eux.

Nous vous remercions, une fois de plus, Monsieur le Président, d'avoir porté ce problème à notre attention.

Le Président : Je remercie le représentant des États-Unis de sa déclaration et des paroles aimables qu'il m'a adressées ainsi qu'à mon pays, le Bénin.

M. Vassilakis (Grèce) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous remercier vous-même, personnellement, et le Gouvernement béninois d'avoir accordé un degré élevé de priorité aux problèmes transfrontaliers en Afrique de l'Ouest, montrant ainsi combien le Conseil est préoccupé par la menace à la paix et à la stabilité régionales que représentent les problèmes transfrontaliers et les activités transnationales illégales.

La Grèce se félicite du rapport du Secrétaire général et exprime sa satisfaction de l'analyse des grands problèmes et des recommandations utiles qu'il contient.

De plus, je félicite le Représentant spécial du Secrétaire général de son travail efficace et le représentant de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) de ses remarques perspicaces.

La Grèce s'associe sans réserve à la déclaration que fera un peu plus tard le Représentant permanent du Luxembourg, au nom de l'Union européenne.

Les conflits civils et leurs lourdes conséquences humanitaires – flux de réfugiés, recours accru aux mercenaires et aux enfants soldats, prolifération des armes légères, mauvaise gestion des ressources naturelles, délabrement économique et corruption endémique – sont de grands facteurs d'instabilité, qui

requièrent donc une large approche multidimensionnelle touchant l'ensemble de la région. L'élaboration d'une stratégie globale pour la région est prioritaire et extrêmement importante, notamment pour faire face aux causes profondes et interdépendantes des complexes problèmes de la région.

Les victimes des conflits actuels en Afrique de l'Ouest sont essentiellement des civils, quelle que soit leur nationalité. C'est pourquoi, en renforçant l'intégration et la coopération régionale dans les domaines de la gestion et de la prévention des conflits, ainsi que dans celui de la consolidation de la paix, on contribuera beaucoup à améliorer le bien-être des habitants de toute la région.

L'Afrique de l'Ouest devrait être une priorité capitale pour tous. Comme le Secrétaire général le souligne dans son rapport, si plusieurs États de la région sont déjà sérieusement engagés sur la voie des réformes économiques et démocratiques, d'autres sont toujours le théâtre d'un conflit qui compromet la stabilité et la sécurité collectives. Il est donc de plus en plus urgent de réussir à redresser les échecs qui perdurent dans le domaine macroéconomique, ainsi qu'en matière des droits de l'homme et de gestion des affaires publiques.

Le contrôle par les Africains de toute l'entreprise est un élément fondamental de notre approche. Il importe d'aider les États de l'Afrique de l'Ouest à renforcer leur capacité de poursuivre des politiques en faveur du développement social et économique afin d'empêcher l'apparition de nouveaux conflits.

Concernant certains problèmes transfrontaliers, le développement offre la garantie que les ex-combattants sont bien réinsérés dans la société et que l'on trouve des solutions viables au chômage des jeunes, de sorte que les anciens soldats ne soient pas de nouveau recrutés par des parties à un conflit.

La Grèce applaudit à l'appel en faveur d'un plan d'action régional pour le désarmement, la démobilisation et la réinsertion, qui a été lancé à Dakar en août 2004 par les missions de paix et les organismes des Nations Unies, ainsi que par leurs partenaires de développement.

En outre, reconnaissant le grand péril que le trafic illégal des armes fait planer sur la paix et la stabilité régionales, nous préconisons l'application rigoureuse des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Nous accueillons avec satisfaction la prorogation, pour trois années supplémentaires, du Moratoire de la CEDEAO sur l'importation, l'exportation et la fabrication des armes légères et souscrivons aux efforts entrepris pour en faire un instrument juridiquement contraignant.

De notre point de vue, en nommant publiquement ceux qui enfreignent l'embargo sur les armes et le Moratoire de la CEDEAO dans le but de les traduire en justice, non seulement nous ferions la preuve de notre détermination de faire appliquer les résolutions du Conseil de sécurité, mais en outre nous créerions un facteur de dissuasion à l'adresse de ceux qui seraient tentés de les enfreindre à l'avenir.

Le rapport du Secrétaire général souligne à juste titre que la sous-région reste aux prises avec des aventuriers qui essaient de saisir le pouvoir par les armes, ce qui compromet la stabilité et freine la consolidation de la paix dans les pays de l'Afrique de l'Ouest.

C'est pourquoi la Grèce soutient avec force les initiatives de la CEDEAO et des organisations de l'ONU en Afrique de l'Ouest visant à mettre en œuvre des mesures intégrées afin de réformer le secteur de la sécurité et, partant, de consolider la stabilité et la démocratie dans la région.

Constatant les efforts de la CEDEAO, mon gouvernement lui a récemment proposé une aide importante pour promouvoir ses activités. Nous continuerons de le faire dans la mesure de nos moyens. De plus, en tant que membre de l'Union européenne, la Grèce contribue activement aux efforts globaux de paix, de stabilité et de développement mis en œuvre dans la région.

En conclusion, je réaffirme notre ferme conviction que seul un partenariat étroit et coordonné entre tous les intéressés, y compris la société civile, permettra à la communauté internationale de concilier les besoins immédiats avec les objectifs à long terme.

Le Président : Je remercie le représentant de la Grèce de sa déclaration et des paroles aimables qu'il m'a adressées ainsi qu'à mon pays, le Bénin.

M. de La Sablière (France) : La France se réjouit que la présidence béninoise ait souhaité organiser aujourd'hui ce débat public sur les problèmes de l'Afrique de l'Ouest. Je tiens, Monsieur le Ministre, à vous en remercier. Nous remercions aussi le Secrétaire

général de son exposé et de sa présence, qui témoigne de l'importance du sujet, ainsi que son Représentant spécial, M. Ould-Abdullah, et le Représentant de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) pour leur contribution à notre débat, contribution sur laquelle je reviendrai.

L'année dernière, le Conseil s'était réuni au moment où un espoir se faisait jour en Afrique de l'Ouest et aujourd'hui, il faut malheureusement constater que la situation reste très fragile et que des foyers de crise continuent de menacer sa stabilité et son développement. Le Secrétaire général nous a présenté tout à l'heure un panorama sans fard et je souscris totalement à ce qu'il a dit à cet égard.

Je voudrais simplement évoquer deux situations qui nous préoccupent particulièrement.

Je pense d'abord à la situation en Côte d'Ivoire qui est très préoccupante alors que le temps passe et que les échéances électorales approchent. La France, comme le Conseil de sécurité, appuie sans réserve les efforts de médiation du Président Mbeki, qui sont conduits au nom de l'Union africaine. La Côte d'Ivoire est un grand pays au cœur de l'Afrique de l'Ouest; elle doit impérativement retrouver le chemin de la paix et de la réconciliation. C'est bien sûr son intérêt, mais aussi celui de toute la région et, au-delà, de toute l'Afrique.

Je pense aussi à la situation au Togo. Là encore, l'aide et l'action des Africains, de la CEDEAO et de l'Union africaine, seront décisives pour assurer, comme mon pays l'a toujours souligné avec force, le retour à l'ordre constitutionnel et l'organisation d'élections libres et transparentes.

On le voit bien, l'engagement déterminé et – je dois le dire – courageux des organisations africaines est la première garantie pour la stabilité de la sous-région et, au-delà, du continent africain tout entier. Aussi, nous devons continuer à soutenir la mobilisation des Africains eux-mêmes en faveur de la paix, du développement et de la prospérité sur leur continent.

Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine est aujourd'hui un partenaire privilégié du Conseil de sécurité, qui consacre d'ailleurs une partie importante de son activité à l'Afrique, en particulier à l'Afrique de l'Ouest. Chacun est bien sûr dans son rôle. Mais nos actions doivent être complémentaires.

Je n'oublie pas non plus que dans le cadre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), les États africains ont choisi de développer encore leur action collective en faveur de la paix et de la sécurité, et pour cela d'accroître leurs capacités institutionnelles et opérationnelles.

Toutes ces initiatives témoignent que les Africains prennent la mesure des défis de leur continent et qu'ils sont résolus à y répondre eux-mêmes. Il appartient, bien sûr, à la communauté internationale de soutenir ces efforts. La France continuera pour sa part à leur offrir tout son appui.

Pour être pleinement efficace, cette mobilisation de la communauté internationale ne doit pas se limiter à une assistance ponctuelle au bénéfice de chacun des pays en crise. Elle doit profiter dans la durée à la sous-région dans son ensemble. Le rapport présenté par le Secrétaire général est une contribution très utile dans une telle perspective, et le travail accompli par le Représentant spécial du Secrétaire général en Afrique de l'Ouest, M. Ould-Abdallah, mérite, à cet égard, d'être salué.

Ce rapport contient de nombreuses recommandations concrètes. Sans revenir sur le détail de ses orientations, je voudrais mettre en exergue quelques points. Tout d'abord, il nous semble urgent de mettre un terme au trafic d'armes légères, au recrutement de mercenaires et d'enfants soldats qui déstabilisent des pays entiers et ruinent nombre de destins individuels. Il en va de la responsabilité de l'ensemble des États de la région. Il en va aussi de la responsabilité de tous les autres États, qu'ils soient concernés par l'exportation, le courtage ou encore le financement de ces trafics.

La volonté de la CEDEAO de remplacer le Moratoire de 1998 sur les armes légères par un instrument qui soit réellement contraignant ouvre, je pense, des perspectives encourageantes. Et la CEDEAO sait qu'elle peut compter sur l'appui de l'Union européenne pour atteindre cet objectif, comme le rappellera l'Ambassadeur du Luxembourg tout à l'heure, au nom de la présidence de l'Union européenne.

La France appuie également la recommandation du Secrétaire général visant à assurer aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies les moyens de garantir le respect des embargos sur les armes. Nous sommes convaincus qu'il s'agit là d'un investissement

utile. Garantir aujourd'hui le respect des embargos, c'est éviter que des crises ne s'enflamment demain à nouveau.

La réforme du secteur de la sécurité, évoquée également dans les recommandations du Secrétaire général, sera un élément clef pour la stabilité des pays de la région, pour garantir l'état de droit, prévenir le recrutement d'enfants soldats et promouvoir le respect des droits de l'homme.

Avec l'aide de la communauté internationale, les pays de la région devront également unir leurs efforts pour mieux contrôler les frontières, démanteler les points de contrôle illégaux qui entravent la libre circulation des personnes et des biens, lutter contre l'exploitation illégale des ressources naturelles, assurer la sécurité dans les camps de réfugiés ou encore combattre le commerce des stupéfiants.

Il nous semble, enfin, que quelques pistes supplémentaires pourraient compléter celles ouvertes par le Secrétaire général, et nous en offrons deux. Pourquoi ne pas envisager la mise en place d'un embargo sur les armes destinées aux groupes non étatiques dans un cadre régional? Ne pourrait-on pas par ailleurs aider les pays de la région à renforcer leur contrôle sur leurs ressources naturelles grâce à l'appui des opérations de paix des Nations Unies ou à travers d'autres mécanismes spécifiques?

Mon pays accorde une attention toute particulière au règlement des crises en Afrique de l'Ouest, mais l'avenir de la sous-région relève d'abord, et le Secrétaire général le dit très bien dans son rapport, des dirigeants africains eux-mêmes. Je ne peux qu'encourager le Représentant spécial du Secrétaire général, la CEDEAO et l'Union africaine à poursuivre leurs remarquables efforts pour réduire avec les forces vives des pays de la région les fléaux qui frappent depuis si longtemps l'Afrique de l'Ouest.

Avant de conclure, je voudrais dire que ma délégation est sous le coup de l'annonce de la mort des neufs Casques bleus en Ituri. Leur décès ainsi que les blessés qui, je crois, sont au nombre de 11, ont été victimes de cet incident rappellent à quel point la mission de ces soldats de la paix est une mission dangereuse. Nous devons leur rendre hommage. Nous attendons le rapport qui nous sera fait par le Secrétariat sur les circonstances de ce drame et je voudrais simplement aujourd'hui transmettre aux autorités et au peuple du Bangladesh nos condoléances. Le Bangladesh est un pays qui apporte une contribution très importante aux forces de maintien de la paix et ma délégation est donc particulièrement sensible aujourd'hui à la tragédie qui est survenue.

Le Président : Je remercie le représentant de la France des paroles aimables qu'il m'a adressées, ainsi qu'à mon pays, le Bénin.

M. Motoc (Roumanie) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette importante séance. Ma délégation remercie le Secrétaire général de son rapport intérimaire très substantiel sur les moyens de combattre les problèmes sous-régionaux et transfrontaliers en Afrique de l'Ouest (S/2005/86). Nous nous félicitons de la présence parmi nous aujourd'hui du Conseiller spécial du Secrétaire exécutif de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), ainsi que du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest.

La Roumanie souscrit sans réserve à la déclaration que prononcera dans quelques instants l'Ambassadeur Hoscheit, du Luxembourg, au nom de l'Union européenne.

Comme le Secrétaire général le souligne dans son rapport, l'Afrique de l'Ouest continue de présenter un tableau mitigé. Les informations encourageantes faisant état de progrès et de perspectives en matière de paix et de développement sont contrebalancées par l'omniprésence de problèmes socioéconomiques chroniques et par des événements politiques inquiétants. Nous sommes tous très préoccupés par les récents changements intervenus au Togo et nous appuyons pleinement les initiatives prises par la CEDEAO et l'Union africaine à cet égard.

Les crises qui s'éternisent, comme celle qui règne en Côte d'Ivoire, sont aussi une source de grave préoccupation, car toute évolution négative dans un pays de l'Afrique de l'Ouest peut facilement avoir un plus large impact. L'Afrique de l'Ouest est probablement l'un des meilleurs exemples de la nécessité d'adopter une approche globale et harmonisée face aux situations de conflit. L'important investissement consenti par la communauté internationale dans différents pays, chacun pour son compte, pourrait être complètement perdu si l'on venait à ignorer les nombreux problèmes de nature transfrontalière qui exigent une solution durable dans un cadre régional plus large. Il nous faut aussi lancer

des processus à long terme, car le niveau d'engagement devrait correspondre à l'histoire de la région, qui sort de décennies de guerres et d'instabilité.

Le rapport du Secrétaire général présente une vision très pragmatique des mesures déjà prises et des mesures restant à prendre pour régler les problèmes transfrontaliers qui affligent l'Afrique de l'Ouest.

Dans ce contexte, je voudrais m'arrêter sur trois points d'ordre général. Tout d'abord, nous observons avec satisfaction la tendance à l'accroissement de la coordination entre les éléments du système des Nations Unies et nous attendons avec intérêt le prochain rapport du Secrétaire général sur la coopération interinstitutions en Afrique de l'Ouest.

Deuxièmement, la Roumanie a toujours résolument promu le renforcement de la coopération entre l'ONU et les organisations régionales et, à ce titre, nous nous félicitons tout particulièrement du rôle de chef de file que joue en Afrique de l'Ouest la CEDEAO, qui s'avère un partenaire pertinent et efficace de l'ONU. La CEDEAO participe à l'application d'un grand nombre de recommandations du Conseil de sécurité. Et nous saluons tout particulièrement la coopération accrue entre le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest, la CEDEAO et l'Union européenne afin de mettre au point une politique régionale de prévention des conflits. Nous avons la certitude que le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest va continuer à œuvrer à assurer la nécessaire cohérence régionale dans la large gamme d'activités déployées en Afrique de l'Ouest.

Les efforts internationaux et régionaux doivent certainement s'appuyer sur des changements politiques fondamentaux au niveau national dans des domaines tels que la concertation dans la prise de décisions, la transparence dans la gouvernance et l'administration assurées de manière responsable, ainsi que la lutte contre l'impunité et la corruption. La recherche de solutions aux problèmes transfrontaliers en Afrique de l'Ouest appartient en définitive aux pays de la région eux-mêmes – à leurs dirigeants comme à la société civile. Les efforts pour redonner vie à l'Union du fleuve Mano pourraient s'avérer utiles dans la lutte contre les menaces transfrontalières. L'Union pourrait aussi ouvrir de nouvelles perspectives pour faire face à la question des zones frontalières sensibles.

Troisièmement, les problèmes transfrontaliers, comme par exemple le trafic illicite d'armes, l'exploitation illicite des ressources naturelles et le phénomène des enfants soldats et des mercenaires, ne sauraient être réglés tant que les conditions nécessaires à un développement viable ne seront pas réunies. Les réalisations de l'Organisation des Nations Unies ne peuvent se mesurer uniquement en fonction des gains en matière de sécurité. On ne peut exagérer l'importance de réussir la phase de réinsertion dans le cadre des programmes de désarmement, de démobilisation et de réinsertion et de créer des possibilités d'emploi adéquates pour les jeunes, notamment les anciens combattants, si l'on veut créer des sociétés stables et pacifiques. Nous devons encore trouver les moyens de formuler une coopération efficace entre le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social pour les situations d'après conflit. La communauté des donateurs et les institutions internationales, comme la Banque mondiale, doivent également accroître leurs efforts en vue d'aider les autorités nationales et les acteurs régionaux à agir en ce sens.

Enfin, j'aimerais faire quatre brèves remarques en m'appuyant sur les recommandations spécifiques du Secrétaire général.

Premièrement, la réforme du secteur de la sécurité dans les pays d'Afrique de l'Ouest et l'amélioration des relations entre les structures civiles et militaires sont des conditions fondamentales de la stabilité dans la sous-région. Il n'y aura pas de paix durable tant que les politiques des États pourront être dictées sous la menace des armes.

Deuxièmement, nous nous félicitons de la décision des États membres de la CEDEAO de transformer le Moratoire sur les armes légères et de petit calibre en un instrument juridiquement contraignant, et nous les encourageons à envisager aussi la mise en place d'un registre régional des armes légères et de petit calibre.

Troisièmement, la mise en œuvre de régimes de sanctions devrait être conçue selon la même logique régionale. Une liste dénonçant publiquement ceux qui enfreignent les embargos sur les armes et le Moratoire de la CEDEAO pourrait également s'avérer un outil puissant pour faire respecter ces mesures.

Quatrièmement, dans de nombreuses zones d'Afrique de l'Ouest, la situation humanitaire reste

gravement préoccupante et pourrait facilement conduire à une déstabilisation de toute la sous-région. C'est pourquoi nous nous félicitons de l'appel lancé par le Secrétaire général pour le financement d'une action humanitaire régionale portant une attention particulière aux zones frontalières sensibles affectées par les conflits et à leurs principaux problèmes, à savoir le recrutement d'enfants soldats, la généralisation des viols, les trafics illicites de drogue et d'armes, et le banditisme.

Avec des élections générales prévues au Libéria et en Côte d'Ivoire, et des élections présidentielles en Guinée-Bissau, 2005 est une année électorale pour l'Afrique de l'Ouest. L'ensemble de la région a ainsi l'occasion de se tracer un chemin vers la stabilité politique, la réconciliation nationale et la croissance économique.

Le Président : Je remercie le représentant de la Roumanie des paroles aimables qu'il m'a adressées, ainsi qu'à mon pays, le Bénin.

M. Mayoral (Argentine) (*parle en espagnol*) : J'aimerais tout d'abord remercier la présidence béninoise d'avoir convoqué cette importante réunion. Monsieur le Président, l'Argentine vous souhaite la bienvenue et se félicite de pouvoir bénéficier de votre présence à cette réunion, ainsi que d'avoir bénéficié de celle du Secrétaire général. Nous remercions également le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest, M. Ould-Abdallah, pour sa présentation du rapport. Nous remercions de même le Conseiller spécial pour la protection de l'enfance du Secrétaire exécutif de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), M. Ibrahima Diouf, pour sa participation.

L'Argentine accueille avec satisfaction les progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations formulées pour la sous-région de l'Afrique de l'Ouest, aussi bien dans le précédent rapport du Secrétaire général que dans la déclaration présidentielle du 25 mars 2004 et dans le cadre de la mission du Conseil de sécurité en Afrique de l'Ouest en juin 2004.

À cet égard, on peut souligner les contacts réguliers qu'entretient le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest avec les autres entités des Nations Unies, ainsi que les réunions régulières entre les chefs des cinq missions politiques et de maintien de la paix dans la sous-région, afin de concevoir des stratégies intégrées dans les zones frontalières sensibles.

La collaboration entre les entités des Nations Unies en Afrique de l'Ouest, visant à harmoniser les programmes de désarmement, de démobilisation et de réinsertion dans la sous-région, aidera à consolider les processus de paix dans toute la région. En ce sens, nous jugeons intéressante la recommandation présentée par le Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement quant à la création d'un fonds permanent pour la consolidation de la paix, qui pourrait servir à financer des programmes de relèvement et de réinsertion, par exemple en Afrique de l'Ouest.

Toutefois la coopération ne doit pas se limiter à des questions militaires ou politiques, mais doit aussi avoir pour objectif de soulager la situation humanitaire précaire des réfugiés et des personnes déplacées dans la sous-région. L'initiative lancée par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), qui tend à mener des activités conjointes sur des questions comme la sécurité dans les camps de réfugiés ou l'harmonisation des politiques vis-à-vis des réfugiés en Afrique de l'Ouest, représente une avancée en ce sens.

La CEDEAO, l'Union européenne et le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest ont lancé une initiative conjointe visant à promouvoir l'application effective du Protocole de 1979 de la CEDEAO sur la libre circulation des personnes et des marchandises et à tenter d'affronter les problèmes créés par les barrages routiers et les extorsions qui s'y pratiquent. L'Argentine estime que cette initiative représente une démarche indispensable pour faciliter le développement économique de la région et créer des emplois qui permettront la réinsertion des anciens combattants.

Comme nous le savons, pour qu'il y ait des échanges commerciaux et que soit facilitée la libre circulation des personnes, il faut au préalable que la paix et la stabilité politique règnent dans la région. C'est pourquoi mon pays appuie la poursuite du Programme de lutte contre les armes légères de la CEDEAO, pour que le Moratoire de celle-ci sur l'importation, l'exportation et la fabrication des armes légères et de petit calibre se transforme en une

convention juridiquement contraignante. La création par la CEDEAO d'un groupe des armes légères, chargé de surveiller l'application du Moratoire et sa transformation éventuelle en convention, mérite d'être appuyée avec des contributions permettant à ce groupe de fonctionner efficacement. La réforme du secteur de la sécurité, avec l'appui de la communauté internationale, de la CEDEAO et du futur programme intégré au niveau régional du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest, est un autre facteur essentiel pour la prévention de conflits futurs.

Bien que l'assistance internationale soit un élément indispensable à la promotion de la paix dans la région, il faut souligner que, comme l'indique le Secrétaire général dans son rapport, la responsabilité principale incombe aux dirigeants et aux communautés de l'Afrique de l'Ouest. C'est pourquoi les gouvernements de la région ne doivent pas permettre que ceux qui violent les droits de l'homme ou prennent part à des activités illicites, telles que la contrebande d'armes et de ressources naturelles ou le blanchiment de capitaux, jouissent de l'impunité.

Pour terminer, je voudrais insister en faveur d'une collaboration accrue entre la société civile, la CEDEAO et les organisations internationales en vue d'élaborer et de mettre en œuvre des plans d'action sur les questions transfrontalières. La création au Secrétariat de la CEDEAO d'un poste de coordonnateur des questions relatives à la société civile en vue de renforcer les capacités régionales de l'Afrique en matière de consolidation de la paix nous montre le chemin à suivre.

Enfin, je tiens à dire que notre délégation appuie la déclaration présidentielle qui sera sans doute adoptée à l'issue d cette séance.

Le Président : Je remercie le représentant de l'Argentine de sa déclaration et des paroles aimables qu'il m'a adressées, ainsi qu'à mon pays, le Bénin.

Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de Ministre des affaires étrangères et de l'intégration africaine du Bénin.

La délégation béninoise se réjouit de la tenue de cette réunion. Je félicite les orateurs de leur contribution à la réflexion collective en cours sur les problèmes sous-régionaux et transfrontaliers qui menacent la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest. Je salue particulièrement le Secrétaire général des Nations Unies dont la présence m'honore. Je remercie M. Ahmedou Ould-Abdallah, Représentant spécial du Secrétaire général et chef du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest pour la présentation du rapport intérimaire du Secrétaire général sur les moyens de combattre les problèmes sous-régionaux et transfrontaliers en Afrique de l'Ouest. Ce rapport a le grand mérite de mettre en évidence une série de problèmes ayant ou pouvant avoir un impact déterminant sur l'évolution des efforts entrepris en vue de la stabilisation de cette sous-région ouest-africaine.

Certains des problèmes évoqués dans le rapport ont déjà fait l'objet d'un examen approfondi au sein du Conseil au cours de ce mois. Je voudrais rappeler ici les déclarations présidentielles adoptées à l'issue des débats sur les armes légères et sur la situation des enfants affectés par les situations de conflit armé. Les vues du Gouvernement béninois sur ces questions ont été largement exposées ici à ces occasions.

La gravité des conséquences de ces problèmes hypothèque dangereusement l'avenir des États de la sous-région ouest-africaine et nul ne conteste la nécessité de prendre des mesures efficaces pour les combattre. Dans les pays émergeant de situations de crise ou de conflits armés, et chez leurs voisins immédiats, ces problèmes sont aggravés par les insuffisances liées aux programmes de désarmement, de démobilisation et de réinsertion qui connaissent les plus grandes difficultés de financement dans la phase critique de la réintégration.

À cela s'ajoutent les difficultés des populations déplacées et des réfugiés sur le plan humanitaire, ainsi que les problèmes liés au chômage massif des jeunes. Sur ce registre, la cote d'alerte est atteinte en Afrique de l'Ouest, au regard des risques que ces problèmes font peser sur les efforts de stabilisation des pays sortant d'un conflit armé et sur les institutions des pays actuellement stables.

À cet égard, l'harmonisation des programmes de désarmement, de démobilisation et de réinsertion avec la prise en compte conséquente des besoins des femmes et des enfants touchés par les conflits armés est tout à fait indiquée et nous rendons hommage aux diverses institutions des Nations Unies impliquées dans la conduite de ce processus.

La CEDEAO a démontré un dynamisme certain dans la prise en charge de ces problèmes et mérite tout l'appui de la communauté internationale pour

poursuivre son action. Je voudrais renouveler ici la détermination du Gouvernement béninois à contribuer activement à la mise en œuvre de stratégies efficientes destinées à résoudre les problèmes identifiés.

C'est dire que le Bénin partage l'ensemble de l'analyse du Secrétaire général et des recommandations soumises à l'appréciation du Conseil surtout en ce qui concerne la nécessité d'élaborer des stratégies intégrées dans les zones frontalières sensibles. À cet égard, il me plaît ici de mettre l'accent sur le concept de pays frontières ou d'intégration de proximité adopté par la réunion des ministres des affaires étrangères de la CEDEAO, tenue à Accra le 18 janvier 2005.

Ce concept valorise la gestion par les collectivités locales des zones frontalières. Il a conduit à la formulation d'un programme dit d'initiatives transfrontalières visant des objectifs spécifiques bien précis, comme, premièrement, l'élaboration d'une convention sur la coopération transfrontalière dans l'espace CEDEAO pour permettre aux collectivités locales frontalières de conclure des accords de coopération entre elles; deuxièmement, la vulgarisation des initiatives transfrontalières dans tous les États membres de la CEDEAO; troisièmement, la formulation et la mise en œuvre de projets pilotes transfrontaliers; et quatrièmement enfin, l'échange d'expériences avec les autres régions du monde, en particulier, avec le mouvement transfrontalier européen.

En adoptant le concept des pays frontières, la réunion des ministres des affaires étrangères de la CEDEAO a décidé de prendre les mesures appropriées pour en assurer la mise en œuvre sur la base d'un processus participatif impliquant tous les États membres de la CEDEAO. Dans ce cadre, il est prévu, entre autres, la création d'une association des régions et villes frontalières de l'Afrique de l'Ouest. Il conviendrait que le Bureau des Nations Unies en Afrique de l'Ouest prenne en compte ces initiatives et les appuie pleinement dans le cadre de son action. Ces initiatives marquent, en effet, une prise de conscience effective de la nécessité d'une gestion des zones frontières pour en faire un instrument de promotion de la paix et du bien-être des populations frontalières. Elles participent des efforts entrepris pour une amélioration des conditions cadre par l'élaboration et la mise en œuvre de l'approche intégrée et coordonnée de prévention des conflits en Afrique de l'Ouest impliquant tous les acteurs potentiels, telle que préconisée par le Secrétaire général.

Dans ce contexte, il existe dans la sous-région ouest-africaine une réelle prise de conscience du rôle des facteurs déterminants comme la gouvernance, la mise en place et la consolidation des institutions démocratiques, ainsi que la nécessité de la réforme du secteur de la sécurité. En cela, l'Afrique de l'Ouest souscrit entièrement à l'approche développée dans le cadre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD).

Nous encourageons les actions concertées en cours ou en gestation ayant pour but d'assurer un assainissement toujours plus poussé des conditions cadres pour la promotion de la stabilité en Afrique de l'Ouest. Elles confortent les indicateurs positifs qui permettent d'entrevoir l'avenir de la sous-région ouest-africaine avec un certain optimisme face aux soubresauts qui l'ont considérablement affaiblie au cours de ces dernières années.

À cet égard, les récentes décisions prises au sein de l'Union monétaire et économique ouest-africaine (UEMOA) méritent d'être soulignées. Elles ont valeur d'exemple pour l'ensemble des États membres de la CEDEAO. L'UEMOA regroupe huit États membres de la CEDEAO. Elle vient de décider de la suppression des barrages servant de points de contrôle sur les grands axes routiers reliant les pays de la zone monétaire. Ces barrages seront remplacés par des patrouilles mixtes qui permettent de concilier la promotion de la fluidité de la circulation des personnes et des biens entre les pays avec les impératifs de la sécurité nationale.

Ces changements positifs sont de nature à conforter la confiance croissante que les partenaires au développement ne cessent de manifester à l'égard de la sous-région ouest-africaine.

L'appui à ces mesures pourrait constituer un réel terrain d'engagement du partenariat croissant entre les agences des Nations Unies et les pays de l'Afrique de l'Ouest. L'efficacité de l'action de la communauté internationale au profit de la sous-région ouest-africaine requiert une mobilisation massive qui doit s'étendre sur plusieurs années. Il s'agit de soutenir les pistes de coopération entre les États de la région, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Union africaine et les partenaires du développement bilatéraux et multilatéraux par des

initiatives novatrices, coordonnées et orientées en fonction des besoins des pays et des réalités locales.

Pour terminer, je voudrais à mon tour présenter mes condoléances au Bangladesh qui vient de perdre certains de ses éléments membres des casques bleus en République démocratique du Congo et souhaiter un prompt rétablissement à ceux qui sont blessés. Cette dure épreuve ne devrait pas nous décourager à poursuivre les opérations de maintien de la paix dans les pays en situation de conflit armé.

Je reprends mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne la parole au représentant du Burkina Faso.

M. Kafando (Burkina Faso) : Monsieur le Président, d'emblée, je voudrais vous souhaiter la bienvenue parmi nous et vous féliciter pour la manière talentueuse dont vous assumez vos responsabilités à la tête de cet auguste aréopage. C'est pour nous une fierté de voir le Bénin présider le Conseil de sécurité, une fierté somme toute bien compréhensible, quand on sait qu'en plus d'être un voisin, un frère et un ami du Burkina, partageant les mêmes valeurs et unis dans la même communauté de destin au sein de la Communauté des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), le Bénin nous honore pour son militantisme fervent et engagé à la cause de la paix.

Dès lors, nous comprenons parfaitement que, dans le cadre de votre présidence du Conseil, vous proposiez à notre méditation, Monsieur le Président, l'épineux dossier des problèmes transfrontaliers en Afrique de l'Ouest, convaincu, comme nous, que de la juste appréhension et maîtrise de ces phénomènes, dépendront en grande partie la stabilité et la quiétude dans notre sous-région, et partant l'amorce de son réel développement.

À cet égard, reconnaissons, avec le rapport du Secrétaire général, que la dernière décennie a été particulièrement éprouvante pour l'Afrique de l'Ouest, en termes de conflits, de crises politiques et d'insécurité sous toutes les formes; et cependant, ce n'est pas faute de volonté et de détermination des États et des responsables politiques dont plusieurs initiatives, au demeurant, ont contribué à circonscrire certaines formes de violence et de grand banditisme. Parmi celles-ci, citons, entre autres, la coopération policière et les échanges d'informations entre États, ainsi que les concertations régulières entre les autorités en charge des questions de sécurité. Même les commissions mixtes bilatérales sont des occasions pour redimensionner les mesures et actions édictées pour lutter contre l'instabilité et l'insécurité en Afrique de l'Ouest.

Mais, il est évident qu'il faudrait beaucoup plus pour favoriser et sécuriser la libre circulation des personnes et des biens entre pays membres, au sens du Protocole de la CEDEAO, pour enrayer la prolifération des armes légères, le trafic des enfants, le recrutement et l'enrôlement des enfants soldats et autres mercenaires. Il est évident qu'il faudrait beaucoup plus de volonté et de moyens pour arrêter les extorsions de fonds et les brutalités opérées aux barrages routiers et pour mettre fin à l'activisme des trafiquants et voleurs de tout acabit. Force est cependant de se rendre à l'évidence que l'ampleur des actions à mener et des missions à exécuter limite considérablement les politiques d'endiguement des États et les oblige nécessairement à compter sur l'assistance internationale et en premier lieu celle de l'ONU.

À ce titre, les conséquences politiques et sociales de la situation sécuritaire et des conflits en Afrique de l'Ouest ont été minutieusement recensées et examinées dans les rapports successifs du Secrétaire général. Le Conseil de sécurité lui-même s'est impliqué en dépêchant notamment dans la sous-région, en juin 2004, une mission qui a rendu compte exhaustivement de la situation réelle qui prévaut en Afrique de l'Ouest. Avec l'Organisation des Nations Unies, la coopération est donc encourageante et est même appelée à se renforcer avec l'admission de la CEDEAO au rang d'observateur auprès de l'ONU.

Je crois pouvoir affirmer qu'en dehors de l'assistance concrète dans le cadre des opérations de maintien de la paix *stricto sensu* au Libéria, en Sierra Leone et maintenant en Côte d'Ivoire, l'ONU a été, plus que toute autre organisation, d'une contribution décisive dans la lutte que nous menons contre deux fléaux majeurs en Afrique de l'Ouest : d'abord la circulation des armes légères dans le cadre du Moratoire de Bamako, dont beaucoup ont parlé ici ce matin, et ensuite, le recours aux enfants soldats dont M. Olara Otunnu, Représentant spécial du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés, nous a brossé la dernière fois une fresque saisissante.

Toujours, sur le chapitre de la coopération, je prendrai garde d'oublier le partenariat de plus en plus visible avec l'Union européenne, en particulier dans le domaine de la formation, de l'apport logistique, de l'aide à la reconstruction après les conflits et de l'assistance dans le domaine humanitaire.

Ainsi également, en février 2004, une concertation a eu lieu entre l'Union européenne et la CEDEAO à Abuja, qui a abouti à la mise en place d'un programme de travail commun avec des objectifs clairement définis. C'est pour nous l'occasion, même si des voix plus autorisées l'ont déjà fait, de féliciter et de remercier toutes les bonnes volontés qui contribuent ainsi à épauler notre sous-région à retrouver un meilleur équilibre pour ne s'atteler qu'au seul objectif qui vaille la peine : la bataille pour le développement.

Mais, par-delà toutes ces actions, il doit être clairement entendu que le maintien de la paix et de la sécurité en Afrique de l'Ouest est d'abord la responsabilité des États et de l'ensemble des acteurs politiques.

Pour terminer, je tiens à féliciter le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest, dont l'importante déclaration contribuera sans nul doute à mieux approfondir la question et surtout à mieux cerner les impératifs qui conditionnent tout règlement des questions transfrontalières en Afrique de l'Ouest.

À vous personnellement, Monsieur le Président, nous réitérons notre satisfaction pour la façon exemplaire dont vous nous représentez au Conseil de sécurité. Votre collègue et ami, le Ministre des affaires étrangères du Burkina Faso, qui aurait tant souhaité participer à cet important débat mais n'a pu faire le déplacement à la dernière minute, m'a chargé de vous le dire bien fraternellement.

Le Président : Je remercie le représentant du Burkina Faso des paroles aimables qu'il m'a adressées ainsi qu'à mon pays, le Bénin.

Je donne la parole au représentant du Luxembourg.

M. Hoscheit (Luxembourg) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. Les pays candidats à l'Union européenne – la Bulgarie, la Roumanie, la Croatie et la Turquie; les pays du Processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels – la Bosnie-Herzégovine, la Serbie-et-Monténégro, l'Albanie et l'ex-République yougoslave de Macédoine – ainsi que l'Islande et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange (AELE) et membres de l'Espace économique européenne, se rallient à cette déclaration.

L'Union européenne vous remercie, Monsieur le Président, de l'organisation de ce débat important et remercie le Secrétaire général pour son rapport sur les moyens de combattre les problèmes sous-régionaux et transfrontaliers en Afrique de l'Ouest et elle salue les efforts déployés dans ce contexte par M. Ould-Abdallah, le Représentant spécial du Secrétaire général. Le rapport expose les mesures prises ou envisagées afin d'élaborer une approche régionale intégrée de la prévention des conflits en Afrique de l'Ouest, seule approche viable selon nous.

L'Union européenne, qui attache une grande importance à son partenariat avec l'Afrique et sa population, est déterminée à renforcer sans cesse ses liens avec l'Union africaine et les organisations sous-régionales. Nous estimons que la promotion d'une paix durable, sans laquelle il ne peut y avoir de développement socioéconomique, constitue un des défis importants à relever par la communauté internationale.

L'Union européenne déplore que l'Afrique de l'Ouest reste en proie à des conflits armés qui compromettent le développement à long terme de la région dans son ensemble, sans parler des souffrances indicibles qu'ils infligent à la population.

L'Union européenne suit avec une grande préoccupation l'évolution récente politique de la situation au Togo. Elle appelle au plein respect des libertés publiques et exige un retour immédiat à l'ordre constitutionnel et légal, afin d'ouvrir la voie à des élections libres et transparentes. Dans ce cadre, nous appuyons sans réserve les actions menées par l'Union africaine et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) en vue de rétablir l'ordre constitutionnel et le processus démocratique. Quant aux perspectives d'avenir en Côte d'Ivoire, elles sont également une source d'inquiétude pour l'Union européenne, qui demande une nouvelle fois aux parties de progresser sur la voie de l'application intégrale des accords de Linas-Marcoussis et d'Accra III.

Monsieur le Président, permettez-moi d'insister sur trois aspects particulièrement importants, selon nous, dans le contexte de l'élaboration d'une approche

intégrée et coordonnée de la prévention des conflits en Afrique de l'Ouest.

Premièrement, la nécessité de conjuguer les efforts pour faire face aux situations post-conflictuelles. Le rapport constate clairement qu'il est nécessaire que les différentes missions des Nations Unies collaborent et qu'un partenariat constructif s'établisse entre le système des Nations Unies, les partenaires du développement et la CEDEAO. Dans cet ordre d'idées, l'Union européenne se réjouit de ce que des représentants des cinq missions de maintien de la paix et missions politiques des Nations Unies en Afrique de l'Ouest se réunissent périodiquement.

Avec la CEDEAO et l'Union africaine, l'ONU et l'Union européenne ont un rôle essentiel à jouer en Afrique de l'Ouest en matière de prévention des conflits et de consolidation de la paix et il est nécessaire qu'elles établissent un partenariat plus efficace. L'Union européenne note avec satisfaction que la mise en place de mécanismes reposant sur une collaboration véritable afin de régler les problèmes transfrontaliers a déjà commencé, dans le respect du principe de la maîtrise de son destin par l'Afrique. Elle attend avec intérêt le plan d'action qui sera présenté en juin 2005 par le groupe de travail conjoint Union européenne, CEDEAO et Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest. Un autre exemple positif est l'effort collectif qui sera entrepris cette année en vue de faciliter les mouvements transfrontaliers des personnes et des biens. Notre objectif commun devrait être désormais de faire en sorte que notre dialogue fonctionne mieux et de conjuguer les diverses initiatives, y compris à travers les efforts déployés par le Représentant spécial de la présidence de l'Union européenne auprès des pays de l'Union du fleuve Mano.

Deuxièmement, il est nécessaire de renforcer la mise en place des capacités régionales. En novembre 2004, l'Union européenne a adopté un plan d'action relatif au soutien à la paix et à la sécurité en Afrique, qui traite essentiellement de la mise en place de capacités. Ce plan d'action recense les moyens pratiques qui permettraient d'aider concrètement les organisations africaines à se doter de capacités autonomes de prévention et de gestion des conflits, en complément des initiatives prises dans le cadre de l'accord de Cotonou et de la Facilité de soutien à la paix pour l'Afrique. L'Union européenne invite ces organisations à présenter des propositions pour le renforcement à long terme des capacités. Un programme global de 10 millions d'euros destiné à renforcer les capacités en matière de prévention, de gestion des conflits est actuellement mis au point par la CEDEAO avec la participation de l'ONU.

La CEDEAO, qui a déjà fait ses preuves dans le domaine de la prévention et de la gestion des conflits, est devenue une force de stabilisation dans la région. Le défi pour la CEDEAO reste d'intégrer les activités de gestion de crise à court terme dans une stratégie de prévention à plus long terme. L'Union européenne intensifiera le dialogue politique avec la CEDEAO et ses États membres, notamment en ce qui concerne les politiques destinées à s'attaquer aux racines structurelles des conflits en vue d'une solution durable et le rôle de l'intégration économique régionale dans la promotion de la paix et de la sécurité.

Troisièmement, il est nécessaire de remédier de toute urgence à certains problèmes transfrontaliers spécifiques. Dans son rapport, le Secrétaire général a fait le bilan des efforts déployés pour traiter un certain nombre des principaux problèmes transfrontaliers. Si des progrès ont été accomplis, beaucoup reste à faire et, dans de nombreux domaines, une collaboration accrue et des efforts mieux ciblés sont nécessaires.

Nous avons, ici même, il y a deux jours, examiné sous votre présidence, Monsieur le Président, la question extrêmement importante des enfants touchés par les conflits armés (voir S/PV.5129).

La prolifération des armes légères demeure un facteur important d'instabilité et de conflit dans la région. Une action résolue et coordonnée s'impose. Au cours du débat public sur les armes légères, qui s'est tenu la semaine dernière, l'Union européenne a eu l'occasion de faire part de sa volonté de contribuer à mettre un terme au fléau que constitue l'accumulation incontrôlée des armes légères. Si l'Union européenne se félicite de ce que le Moratoire sur l'importation, l'exportation et la fabrication des armes légères en Afrique de l'Ouest ait été récemment renouvelé pour trois ans, elle encourage également les efforts déployés dans le cadre du programme de lutte contre les armes légères de la CEDEAO pour transformer le Moratoire en un instrument juridiquement contraignant.

L'Union européenne soutient également la recommandation du Secrétaire général visant à ce que le Conseil de sécurité envisage de donner aux missions de maintien de la paix le pouvoir et les ressources

nécessaires pour surveiller et faire appliquer les embargos sur les armes ainsi que l'idée du marquage et du traçage des armes légères utilisées dans le cadre des missions de maintien de la paix. Il conviendrait d'envisager de publier une liste pour dénoncer publiquement les particuliers et les entités qui enfreignent les embargos sur les armes et le Moratoire de la CEDEAO ainsi que de traduire devant la Cour pénale internationale les responsables d'activités criminelles liées à la traite des êtres humains et au trafic des ressources naturelles.

En ce qui concerne le désarmement, la démobilisation et la réinsertion (DDR), nous nous félicitons des efforts actuellement déployés par les différentes présences des Nations Unies en Afrique de l'Ouest pour trouver les moyens d'harmoniser les programmes et de supprimer les contradictions en vue de réduire les mouvements transfrontaliers de combattants et d'armes. L'Union européenne estime elle aussi que la phase de réinsertion a une importance clef pour le succès des programmes de DDR et lance un appel à l'intensification de l'aide internationale, y compris financière, en faveur de ce type d'activités dans des pays sortant d'un conflit, tels que le Liberia et la Sierra Leone. Il conviendrait en outre d'accorder une attention toute particulière aux programmes en faveur des enfants et des femmes soldats, ainsi qu'à la création d'emplois.

L'importance de la réforme du secteur de la sécurité pour améliorer la gouvernance nationale et la qualité de la sécurité grâce à des modifications institutionnelles est évidente, aux niveaux tant national que régional. Il est possible de financer les projets de la CEDEAO dans le domaine de la réforme du secteur de la sécurité au moyen de la Facilité de soutien à la paix pour l'Afrique, créée par l'Union européenne, et nous encourageons la région de l'Afrique de l'Ouest à prendre des initiatives dans ce domaine. À cet égard, l'Union européenne se félicite que le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest ait l'intention de mettre en place des programmes intégrés au niveau régional avant la fin de 2005.

Le soutien qu'apporte l'Union européenne à la paix et à la sécurité en Afrique de l'Ouest s'intègre dans une politique cohérente de l'Union européenne à l'égard de l'Afrique. L'Union européenne a affecté 235 millions d'euros à l'Afrique de l'Ouest dans le cadre du Programme indicatif régional (PIR) en cours, principalement dans les secteurs de l'intégration économique régionale et des transports. La stratégie intégrée à long terme de l'Union européenne en faveur de l'Afrique de l'Ouest vise à établir une paix et un développement durables, grâce notamment à l'intégration économique et à la création d'une union douanière entre les pays membres de la CEDEAO. Dans le cadre de cette stratégie, la vulnérabilité des femmes et des enfants, ainsi que le risque accru d'infection par le VIH/sida dans les conflits armés, font donc l'objet d'une attention constante.

S'il incombe au premier chef aux dirigeants et aux communautés d'Afrique de l'Ouest de favoriser les progrès dans la région, permettez-moi de conclure en affirmant une fois de plus que les activités de l'Union européenne se fonderont sur le principe d'une coopération et d'une coordination sans réserve avec tous les acteurs intervenant dans ce domaine, y compris les organisations de la société civile.

Le Président : Je remercie le représentant du Luxembourg de sa déclaration et des paroles aimables qu'il m'a adressées ainsi qu'à mon pays, le Bénin.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de la Côte d'Ivoire.

M. Djangoné-Bi (Côte d'Ivoire) : Monsieur le Président, c'est la première fois que ma délégation a l'honneur de prendre la parole sous votre présidence. En son nom, je vous félicite et vous remercie d'avoir organisé, ce jour, ce débat sur l'un des thèmes chers à l'Afrique : les moyens de combattre les problèmes sous-régionaux et transfrontaliers en Afrique de l'Ouest. Je voudrais en outre vous assurer de la haute appréciation de ma délégation pour votre présence à cette séance, Monsieur le Ministre des affaires étrangères. Elle témoigne de l'importance que la République sœur du Bénin accorde à nos problèmes sous-régionaux et transfrontaliers en faisant fidèlement écho aux constantes préoccupations de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), de l'Union africaine et de l'Organisation des Nations Unies relatives à l'Afrique de l'Ouest.

Pour guider ce débat, le Secrétaire général a publié sur le thème à l'examen un rapport riche de leçons, qu'il nous a lui-même présenté. Ces leçons ont été appuyées par M. Ahmedou Ould-Abdallah, Chef du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest, et par le Représentant du Secrétaire exécutif de la CEDEAO, M. Diouf. Qu'il me soit permis de leur exprimer la profonde gratitude de ma délégation.

Ils sont nombreux ces problèmes sous-régionaux et transfrontaliers qui affectent la paix et la sécurité internationales en Afrique de l'Ouest depuis l'indépendance de nos États et qui sapent tous les efforts de développement de ceux-ci. Ils ont pour nom utilisation accrue et prolifération illicite des mercenaires, des enfants soldats, des armes légères et de petit calibre, de leurs accessoires, munitions et explosifs; culture de l'impunité; propagation du VIH/sida; affaiblissement continu du secteur de la sécurité; chômage des jeunes; dégradation de l'environnement; exclusion sociale; guerres; mouvements massifs de réfugiés; exploitation inéquitable et illicite des ressources naturelles; faiblesse des institutions nationales et des structures de la société civile; violations des droits de l'homme – notamment dans le cas des femmes et des enfants –; mauvaise gestion des affaires publiques. Et la liste n'est pas exhaustive, comme le reconnaît malheureusement le Secrétaire général lui-même dans son rapport S/2004/200.

En effet, la frénésie dont font œuvre en toute illégalité en Afrique en général et en Afrique de l'Ouest en particulier les producteurs, les courtiers et les trafiquants d'armes légères et de leurs accessoires n'est pas mentionnée. De même que sont omises les manifestations les plus perverses de la libéralisation et de la mondialisation dans les pays pauvres, par exemple.

Faute d'être énumérés exhaustivement, décrits et admis universellement, les problèmes transfrontaliers et sous-régionaux dont les liens et les effets cumulatifs mutuels sont d'ailleurs mis en exergue par le Secrétaire général ne trouveront pas de sitôt de solution réaliste et réalisable. En complétant périodiquement ces analyses de l'environnement politique réel dans lequel se démènent les pays pauvres d'Afrique de l'Ouest, le Secrétaire général contribuera au réalisme de l'appréhension des problèmes sous-régionaux et transfrontaliers en Afrique de l'Ouest par le Conseil de sécurité, à l'élaboration par ledit Conseil de solutions cohérentes et évolutives à ces problèmes et à la mise en œuvre, par tous les acteurs sous-régionaux et internationaux de la vie politique en Afrique de l'Ouest, des actions convergentes et concertées que le Conseil aura assignées à ces acteurs aussi bien qu'à toutes les entités des Nations Unies et à leurs divers partenaires.

Ma délégation félicite le Secrétaire général des efforts menés en vue d'élaborer une approche intégrée et coordonnée de la prévention des conflits en Afrique de l'Ouest et se réjouit des progrès accomplis dans le règlement des problèmes transfrontaliers spécifiques dont il fait mention dans son rapport intérimaire qui sert de support à ce débat. Ma délégation l'encourage à poursuivre et à intensifier ces efforts, car elle croit fermement, avec la CEDEAO, la Communauté pour le développement des États d'Afrique australe (SADEC), l'Union africaine et le Mouvement des pays non alignés, que l'Afrique tout entière et l'Afrique de l'Ouest, qui est ce jour l'objet de nos préoccupations, ne trouveront leur salut que dans la mise en œuvre effective et de bonne foi de l'approche intégrée et coordonnée qui est en cours d'élaboration en vue de prévenir les conflits.

Ma délégation ne peut que se réjouir qu'enfin, comme le Secrétaire général s'y était déjà engagé dans son rapport S/2001/574, s'entame irréversiblement le passage salutaire de l'Organisation des Nations Unies d'une culture de réaction à une culture de prévention. C'est en ayant ce souci de réaliser ce développement et de mettre en pratique cette culture de prévention que les progrès si modestes soient-ils qui ont déjà été accomplis dans le règlement des problèmes transfrontaliers spécifiques paveront définitivement la voie du renforcement progressif et évolutif de la paix et de la sécurité internationales en Afrique de l'Ouest. Ces progrès créeront et renforceront les conditions de mise en œuvre optimales du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et réduiront jusqu'à leur annulation les missions de paix en Afrique de l'Ouest, dont le Secrétaire général adjoint chargé des opérations de maintien de la paix sait la charge croissante qu'elles imposent à l'ONU, les missions de paix ayant tendance à s'éterniser. Tout le monde en sera soulagé.

Rêvons de l'effectivité de la transformation du Moratoire de la CEDEAO sur les armes légères en une convention juridiquement contraignante, qui serait un complément de l'instrument juridique sur le marquage et le traçage des armes légères et de petit calibre, de leurs pièces, éléments et munitions, et des explosifs.

La sensibilisation des décideurs politiques et des populations ne pourra subsister et s'accroître que grâce à l'action résolue des États et des organisations non gouvernementales. Les États se chargeront de bien contrôler les transferts, les stocks et l'utilisation des

armes, ce qui implique notamment en Afrique un renforcement des institutions démocratiques et des capacités à assurer la sécurité publique. Les organisations non gouvernementales auront un rôle de surveillance, d'information et d'éducation auprès de la population afin d'appuyer le fonctionnement démocratique des institutions publiques.

Nous appelons de tous nos vœux une harmonisation et une conduite concertée, en Afrique de l'Ouest, aussi bien qu'en Afrique en général, des programmes nationaux de DDR bénéficiant au niveau requis et de façon opportune des appuis extérieurs indispensables dans les domaines technique, matériel et financier. Il serait souhaitable que des stratégies intégrées en faveur des zones frontalières sensibles de l'Afrique de l'Ouest, voire en Afrique tout court, du genre de celles dirigées par le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Bureau de la coordination des affaires humanitaire, soient mises en œuvre. Rêvons aujourd'hui à leur effectivité et à leur réalité. Alors le cycle interminable de la violence et de l'instabilité ne saura plus qu'un lointain épisode de l'histoire des indépendances des États d'Afrique, alors les conflits armés, le recrutement et la prolifération des mercenaires et des enfants soldats, le trafic illicite des armes légères, les violations des droits de l'homme, l'impunité, la corruption, le chômage, l'irréaliste croissance démographique, la plupart des maladies infectieuses et tous les problèmes transfrontaliers et sous-régionaux trouveront une solution durable. Alors la paix sera définitivement établie et consolidée en Afrique de l'Ouest et s'entamera pour nos peuples, nos États et nos nations la véritable réalisation des objectifs du Millénaire et du NEPAD pour le bonheur de l'Afrique de l'Ouest, de l'Afrique, de l'ONU et de la communauté internationale.

Le Président : Je remercie le représentant de la Côte d'Ivoire des paroles aimables qu'il m'a adressées ainsi qu'à mon pays, le Bénin.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de la Guinée. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Sow (Guinée) : Je voudrais saisir cette occasion pour vous dire, Monsieur le Président, l'appréciation de la Guinée pour la tenue de cette séance publique et pour la qualité de votre présidence du Conseil de sécurité. La présente séance offre une nouvelle occasion de réfléchir aux moyens de combattre les problèmes sous-régionaux et transfrontaliers en Afrique de l'Ouest, afin d'y restaurer durablement la paix, la sécurité et la stabilité.

Si le partenariat pour le maintien de la paix et de la sécurité a porté ses fruits, notamment en Sierra Leone et au Libéria, d'importants défis sont encore à relever pour consolider la paix en Guinée-Bissau, restaurer l'unité et la paix en Côte d'Ivoire, préserver l'état de droit et faire échec aux différentes tentatives de coups de force, à l'instar du lâche attentat perpétré dans mon pays contre le Président Lansana Conté, le 19 janvier 2005.

Dans un tel contexte, où la conjugaison des moyens d'action nationaux, régionaux et internationaux est plus que jamais requise pour empêcher la remise en cause des acquis et impulser les importantes réformes économiques et démocratiques engagées, l'examen approfondi de cette question complexe inscrite à l'ordre du jour de la présente séance vient à point nommé.

Ma délégation qui a déjà exprimé la position du Gouvernement guinéen sur les moyens les plus efficaces de combattre l'utilisation des enfants soldats, d'œuvrer à la promotion des programmes de désarmement, de démobilisation et de réinsertion (DDR) intéressant les anciens combattants, voudrait, à présent, s'appesantir sur les voies et moyens permettant l'adoption d'une approche cohérente et coordonnée, en vue de la recherche de solutions durables aux problèmes de la prolifération des armes légères, du mercenariat et de l'élaboration de stratégies intégrées pour le développement en Afrique de l'Ouest.

S'agissant de l'épineuse question des armes légères, sa gravité et son ampleur, des rapports notent que, environ 500 millions d'armes légères circuleraient librement dans le monde, dont 30 millions se trouveraient en Afrique et 8 millions en Afrique de l'Ouest et que, 60 % de ces armes seraient détenus par des civils entraînant hélas, la mort de 500 000 personnes par an, dont 80 % seraient des femmes et des enfants.

Ce tableau, on ne peut plus sombre, confirme le sentiment selon lequel en Afrique, les armes légères ne sont pas seulement des armes de choix, mais aussi des armes de destruction massive. Le coût abordable de ces armes, leur maniabilité et leur acquisition facile expliquent, du moins en partie, leur détention par tous. Aussi, la non-harmonisation des politiques nationales,

conformément à l’esprit du Moratoire de la Communauté économique des États de l’Afrique de l’Ouest (CEDEAO) et l’absence d’instrument juridique contraignant favorisent, de l’avis de ma délégation, cette prolifération des armes légères et le commerce illicite qui en découle.

Nous fondons l’espoir que la transformation du Programme de coordination et d’assistance pour la sécurité et le développement en Afrique (PCASED) en un programme de lutte contre les armes légères de la CEDEAO pourra contribuer à renforcer effectivement les capacités des commissions nationales. Le Groupe des armes légères mis en place par la CEDEAO en tant que chef de fil, mérite l’attention particulière de la communauté des donateurs.

Ma délégation est convaincue que l’adoption par les États de l’Afrique de l’Ouest d’un certificat d’utilisateur final normalisé et la mise en place d’un mécanisme d’échange d’informations, telles que recommandées par la résolution 1467 (2003) du 18 mars 2003, adoptée sous la présidence guinéenne du Conseil de sécurité, sont de nature à permettre le traçage des armes légères et à identifier les auteurs du commerce illicite.

Dans ce contexte, la Guinée souscrit entièrement à la nature juridique d’un instrument de marquage et de traçage des armes légères initié par le Groupe de travail spécial et souhaite son adoption à sa troisième session prévue en juin 2005.

Tirant les leçons d’une expérience commune, les chefs d’État de l’Union du fleuve Mano, ont demandé comme le mentionne le rapport, la mise en place de mécanismes efficaces de consultation et de contrôle, notamment sur les moyens de régler le problème du mercenariat. Ma délégation souligne que les divergences de vues sur le sujet ne doivent pas détourner l’attention de la nécessité d’engager un combat résolu pour son éradication. La situation qui prévaut en Afrique de l’Ouest depuis plusieurs années nous interpelle tous.

Faut-il en plus le rappeler, le chômage galopant des jeunes et la non-réinsertion à long terme des anciens combattants constituent un danger supplémentaire et exacerbent la pratique du mercenariat dans notre sous région. C’est pourquoi, nous suggérons d’inclure dans les résolutions appropriées du Conseil de sécurité et dans le mandat des missions des opérations de maintien de la paix en Afrique de l’Ouest, le plein respect des décisions pertinentes de l’Union africaine en matière de lutte contre le mercenariat.

Les mesures prises à différents niveaux en réponse aux appels lancés par le Conseil de sécurité pour renforcer la collaboration entre les entités des Nations Unies et leurs divers partenaires et promouvoir l’adoption d’une approche cohérente de la prévention des conflits et de la consolidation de la paix en Afrique de l’Ouest, ne répondent pas encore entièrement à l’attente des États Membres. Cette approche ne peut pleinement réussir que si elle reste fondée sur l’action et l’obligation de résultats sur le terrain, avec la coopération sans réserve des bénéficiaires.

À cet égard, le Gouvernement guinéen considère comme totalement inopportune et a déjà rejeté la décision que le Groupe de contact international pour le Libéria a prise, à sa septième session de travail, tenue le 17 septembre 2004, d’élargir son mandat et sa portée, pour y inclure les autres pays de l’Union du fleuve Mano, ainsi que la Guinée-Bissau et la Côte d’Ivoire.

Nous souhaitons, une fois de plus, réaffirmer la position de principe du Gouvernement guinéen, partagée avec le Conseil de sécurité en 2003 lors de consultations privées, communiquée également en septembre 2004 à la troisième réunion ministérielle de la CEDEAO tenue au siège de l’Union africaine, position aussi confirmée par écrit aux parties concernées et qui dispose que d’une part, la Guinée n’est pas, à l’instar du Libéria, de la Sierra Leone, de la Guinée-Bissau et de la Côte d’Ivoire, un pays en conflit ou sortant de conflit; et d’autre part, sa situation intérieure ne constitue, sous aucun rapport, une menace à la paix et à la sécurité internationale dans la sous-région et qu’à ce titre, elle n’est pas inscrite comme telle à l’agenda du Conseil de sécurité.

Autrement dit, l’extension à la Guinée du mandat du Groupe de contact sur le Libéria, qui n’a pas été possible en 2003, ne saurait se justifier en 2005.

Toutefois, ma délégation souhaite indiquer que la République de Guinée continuera à œuvrer inlassablement, librement et d’accord parties à la restauration de la paix dans la sous-région ouest-africaine. C’est une constance de notre politique extérieure.

Ainsi, la Guinée s'emploie, avec détermination, à la réactivation de l'Union du fleuve Mano. Elle l'a démontré le 20 mai 2004 à la suite de la convocation à Conakry du Sommet des chefs d'État de l'Union, élargi aux Présidents de la République de Côte d'Ivoire et de la République du Mali. Elle l'a également attesté par l'acte qu'elle a posé le 2 septembre 2004, lors de la réunion bilatérale guinéo-sierra-léonaise au plus haut niveau, acte par lequel la Guinée a réglé pacifiquement et dans un cadre fraternel, le litige frontalier l'opposant à la Sierra Leone, portant sur le village de Yanga. Ce faisant, la Guinée a montré un exemple à suivre pour la promotion de la confiance, de la paix et de la stabilité avec ses voisins. Par ailleurs, s'agissant du paragraphe 39, le rapport note le lancement en octobre 2004 d'une nouvelle initiative appelée « Stratégies intégrées en faveur des zones frontalières sensibles en Afrique de l'Ouest » pour faire face aux problèmes qui s'y posent. Il souligne aussi que cette initiative porte sur quatre groupes de pays, dont le groupe de la Guinée, et que le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest prévoit d'organiser cette année une réunion de suivi.

Mon pays, en se réjouissant de cette bonne nouvelle, apprécierait que la stratégie ou le plan de relèvement relatif à sa zone forestière lui soit communiqué, afin d'y prendre une part active, condition indispensable à la réussite de cette œuvre. Il fonde l'espoir que la réunion prévue cette année sur les zones frontalières sensibles avec divers partenaires sera couronnée de succès.

Au plan sécuritaire, la Guinée encourage les partenaires à poursuivre leurs efforts visant à accroître les capacités de la sous-région ouest-africaine à évaluer et à faire face aux menaces qui pèsent sur elle. Elle exhorte l'Organisation des Nations Unies à renforcer la coopération entre ses missions politiques, humanitaires et économiques sur le terrain, en veillant particulièrement à l'utilisation conjointe de la logistique et des ressources, y compris les patrouilles le long des frontières. Elle soutient fortement la recommandation contenue dans le rapport visant l'harmonisation des appels lancés en vue de la fourniture de l'aide humanitaire nécessaire aux pays en situation de crise et aux États voisins qui sont affectés.

Pour terminer, j'aimerais saluer l'amélioration de la contribution des Nations Unies à l'instauration de la sécurité et de la paix en Afrique de l'Ouest, et renouveler l'engagement indéfectible du Gouvernement et du peuple guinéens à œuvrer de concert avec tous les partenaires pour favoriser l'émergence d'une Afrique nouvelle, plus que jamais débarrassée des stigmates de la guerre, de la misère et de la pauvreté.

Le Président : Je remercie le représentant de la Guinée des paroles aimables qu'il m'a adressées, ainsi qu'à mon pays, le Bénin.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de la Sierra Leone. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Rowe (Sierra Leone) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, ma délégation partage le point de vue exprimé par d'autres, à savoir que votre présence parmi nous souligne l'importance que le Bénin attache au rôle que peut jouer le Conseil de sécurité dans le maintien de la paix et de la sécurité dans notre sous-région d'Afrique de l'Ouest.

Le dernier rapport du Secrétaire général (S/2005/86), que nous remercions de l'avoir présenté en personne ce matin, reprend une fois encore toute la gamme des mesures actuellement en cours ou proposées pour aider à lutter contre les problèmes sous-régionaux et transfrontaliers en Afrique de l'Ouest. Ma délégation aimerait apporter quelques brèves observations sur les observations et conclusions figurant dans ce rapport.

Le Secrétaire général affirme dans son rapport que bon nombre des problèmes frontaliers exigent des efforts conjoints des pays et peuples concernés, y compris les organisations de la société civile et les collectivités locales. À cet égard, le Conseil de sécurité sera intéressé d'apprendre qu'au début de cette semaine des parlementaires, des chefs et des anciens de Guinée, du Libéria et de la Sierra Leone, tous membres de l'ethnie Kissi, se sont rencontrés à Koindu, une ville frontalière du district de Kailahun en Sierra Leone. Cette initiative marque un pas historique vers la consolidation de la paix et de la stabilité sous-régionales. Jusqu'à ce qu'éclate la guerre des rebelles et que commencent d'autres incursions armées dans la zone, Koindu était un prospère marché international desservant les trois pays de l'Union du fleuve Mano.

En présence de leurs chefs d'État ou de gouvernement, les parlementaires, chefs et anciens de l'ethnie Kissi ont décidé entre autres qu'il était nécessaire et urgent d'appuyer l'action de leurs gouvernements respectifs pour la mise en œuvre des

protocoles régionaux et sous-régionaux relatifs à la paix, la sécurité et la libre circulation des personnes, des biens et des services dans la sous-région. L'élément le plus significatif de leur communiqué était sans doute la demande adressée aux Gouvernements guinéen, libérien et sierra-léonais de faciliter la création de marchés internationaux à Koindu, Gueckedou et Foya, et d'améliorer le réseau routier pour permettre un accès facile à ces marchés.

Le Conseil de sécurité se souvient peut-être de la grave crise humanitaire, marquée par un afflux de réfugiés, qui avait eu lieu dans les zones de Gueckedou et Parrot's Beak il y a presque quatre ans, à la suite d'une série d'attaques armées transfrontalières. La réunion de cette semaine à Koindu représente une importante contribution aux stratégies intégrées que le Secrétaire général préconise dans son rapport pour la stabilisation des zones frontalières.

Ma délégation souhaite aussi saisir cette occasion pour citer une autre évolution récente dans la réponse à ce qui pourrait être perçu comme un problème transfrontalier potentiel. Mon collègue, le représentant de la Guinée, y a brièvement fait référence un peu plus tôt. Il s'agit de ce que l'on a appelé le problème de Yenga entre la Sierra Leone et la Guinée – une question dont l'importance a malheureusement été considérablement exagérée. Le Conseil de sécurité devrait prendre note de la proposition sierra-léonaise qu'un groupe de consultants indépendants, travaillant de préférence sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies et en collaboration avec des experts des deux pays, se charge de remplacer les balises manquantes le long de la frontière, qui a déjà été démarquée.

Dans son dernier rapport, le Secrétaire général énumère certains des domaines dans lesquels, selon lui, il reste encore beaucoup plus à faire pour apporter une contribution plus efficace à la prévention des conflits et à la consolidation de la paix après les conflits en Afrique de l'Ouest. Il cite par exemple la nécessité de faire du Moratoire de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) sur l'importation, l'exportation et la production d'armes légères et de petit calibre en Afrique de l'Ouest un instrument juridiquement contraignant. La Sierra Leone convient avec le Secrétaire général qu'une telle transformation du Moratoire enverrait un signal fort net aux partenaires de développement et plus largement à la communauté internationale, indiquant que les gouvernements des pays d'Afrique de l'Ouest sont eux-mêmes prêts à prendre des mesures décisives pour faire face aux conséquences dévastatrices de la prolifération des armes légères – l'un des principaux facteurs d'instabilité politique, économique et sociale dans la région. Nous sommes reconnaissants, à cet égard, à l'Union européenne et à d'autres de leur appui pour le perfectionnement du Moratoire.

Maintenant que des efforts sont en cours pour transformer le Moratoire en un instrument juridiquement contraignant, nous estimons que le Conseil de sécurité devrait aussi envoyer le même signal à l'ensemble de la communauté internationale à propos des effets dévastateurs des armes légères et de petit calibre. Il peut le faire en se prononçant sans équivoque en faveur d'un instrument international juridiquement contraignant sur le traçage et le marquage des armes légères et de petit calibre illicites. À notre avis, cela apporterait une contribution significative à nos efforts pour lutter contre les problèmes sous-régionaux et transfrontaliers en Afrique de l'Ouest. Un instrument non contraignant ou une déclaration politique ne sauraient suffire. Comme l'a noté avec éloquence le représentant du Royaume-Uni ce matin, nous devons passer du mode de la rhétorique à celui de l'action tangible, sous la forme d'un instrument juridiquement contraignant qui affronte ce fléau.

L'on ne peut évoquer les problèmes sous-régionaux et transfrontaliers en Afrique de l'Ouest sans parler de la situation des jeunes, ou de ce que le Secrétaire général décrit à juste titre comme étant des niveaux effrayants de chômage des jeunes en Afrique de l'Ouest. C'est là le cœur du problème, et c'est sans doute là que l'on peut trouver les moyens les plus viables, efficaces et durables d'assurer la prévention des conflits, la consolidation de la paix et le développement dans la sous-région. L'étendue du chômage des jeunes se manifeste dans des problèmes régionaux et transfrontaliers comme le mercenariat, le recrutement de rebelles, la circulation et l'utilisation illicite des armes légères et de petit calibre, ainsi que les activités minières illicites.

Nous sommes pleinement d'accord avec les propos du Secrétaire général selon lesquels, d'une part, le nombre de plus en plus important de jeunes, hommes et femmes, qui n'ont aucune perspective d'avoir un emploi qui leur permette de mener une vie décente, constitue une très grave menace pour l'avenir de la

sous-région; et, d'autre part, le niveau effrayant du chômage des jeunes, et le désespoir qui l'accompagne, pourraient réduire à néant tout progrès réalisé par des pays comme la Sierra Leone, et de plus risquent de détruire les structures politiques et sociales de pays actuellement stables.

L'expérience des 10 dernières années nous a montré qu'en Afrique de l'Ouest, nous ne pouvons plus nous satisfaire de l'existence de quelques poches de stabilité ici et là tandis que d'autres parties de la région s'effondrent en raison de conflits armés prolongés. Il faut aborder en priorité la question du chômage qui touche les jeunes en Afrique de l'Ouest aux niveaux national, régional et sous-régional. En effet, les mesures visant à réduire le chômage des jeunes devraient être considérées comme des éléments essentiels de la prévention des conflits, de la consolidation de la paix et du développement. Ces mesures vont au-delà des programmes de désarmement, de démobilisation et de réinsertion des anciens combattants. Comme nous avons coutume de le dire en Sierra Leone, des centaines, des milliers de jeunes n'ont jamais touché à une arme. Ce n'étaient pas des combattants, mais eux aussi ont besoin d'être insérés – pas nécessairement réinsérés – dans la société.

Bien entendu, nous convenons, avec le Secrétaire général, que la responsabilité première de la promotion de la paix et de la stabilité dans la région incombe aux dirigeants de l'Afrique de l'Ouest et aux communautés elles-mêmes. Nous devions cependant souligner que nous avons déjà mis en place, en Afrique de l'Ouest, des institutions et des mécanismes appropriés pour la promotion d'une coopération et d'une intégration économiques régionales et sous-régionales, tels que la CEDEAO et l'Union du fleuve Mano. En dépit de difficultés manifestes, ils ont déjà fait la preuve de leur disposition – à vrai dire de leur aptitude – à prévenir des conflits, à favoriser le développement et à mener des opérations de maintien de la paix. En Sierra Leone, nous savons ce que la CEDEAO a fait pour nous dans la période sombre, très sombre qui a précédé – et je le souligne, précédé – le déploiement de la Mission d'observation des Nations Unies en Sierra Leone ou de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone.

Ce dont ces organisations régionales et sous-régionales ont le plus besoin, c'est de l'appui continu et indéfectible de la communauté internationale. Le Conseil de sécurité, quant à lui, doit continuer de surveiller les réponses aux recommandations qu'il a faites en vue de renforcer la collaboration entre les institutions, organismes, programmes et partenaires des Nations Unies, et leur mise en œuvre. Il faut continuer de privilégier une approche intégrée de la prévention des conflits et du développement en Afrique de l'Ouest.

Le Président : Je remercie le représentant de la Sierra Leone de sa déclaration et des paroles aimables qu'il m'a adressées ainsi qu'à mon pays, le Bénin.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant du Nigéria. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Adekanye (Nigéria) (*parle en anglais*) : Je tiens d'abord à vous remercier, Monsieur le Président, de nous avoir donné l'occasion de prendre la parole devant cet organe au nom du Groupe des États d'Afrique.

Je tiens à vous remercier d'avoir organisé une nouvelle séance importante du Conseil sur les questions transfrontières en Afrique de l'Ouest. Il est encourageant, pour nous, de constater que ce thème fait l'objet d'un débat sous la présidence béninoise du Conseil et sous votre présidence. C'est là une indication de l'attachement de votre pays aux objectifs de paix, de sécurité, de stabilité et de progrès dans notre sous-région et dans l'ensemble du continent africain.

Nous remercions également le Secrétaire général, M. Kofi Annan, pour l'intérêt continu qu'il manifeste à l'égard de meilleures méthodes de règlement des conflits dans la région. Ses efforts reflètent le souhait commun de débarrasser l'Afrique de l'Ouest et, en fait toute l'Afrique, de ses crises.

Les conflits dans la sous-région de l'Afrique de l'Ouest ont fait de nombreuses victimes et traumatisé des milliers de personnes devenues sans logis. Des générations de jeunes ont été entraînées dans ces conflits où elles ont perdu leur enfance et leur innocence. Des femmes ont été soumises à des sévices et à l'exploitation. En fait, les ravages causés par ces conflits s'inscrivent en lettres de feu dans les villes et les infrastructures détruites des pays touchés. Pire encore, leurs conséquences ont été ressenties au-delà du théâtre immédiat des opérations, aggravant les difficultés créées par la propagation du VIH/sida et d'autres maladies infectieuses, intensifiant la

désertification et la dégradation de l'environnement et alourdissant encore le fardeau de la dette.

Bien que des progrès importants aient été réalisés et continuent de l'être dans le règlement de ces conflits, la sous-région reste vulnérable. Nous partageons donc l'évaluation du Secrétaire général sur le caractère souhaitable d'une approche intégrée et coordonnée en matière de prévention des conflits. Parmi les éléments de cette approche, identifiés dans le rapport, il faut citer une meilleure collaboration entre les entités des Nations Unies dans la région par le biais d'échanges d'informations et d'analyses et d'une planification conjointe; la réactivation de l'Union du fleuve Mano; le processus des appels globaux pour l'Afrique de l'Ouest; et une action conjointe de l'ONU, de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de l'Union européenne.

Pour nos pays, la prolifération des armes légères demeure un énorme fléau. L'accès illimité à ces armes des individus ou des groupes a exacerbé les conflits et la criminalité transfrontalière qui en est inséparable, y compris le grand banditisme. Ces armes ont également eu pour effet de dissuader les acteurs non étatiques de s'engager, par la négociation, sur la voie de la paix.

Par nous-mêmes, nous États membres de la CEDEAO et de l'Union africaine, avons des difficultés à lutter effectivement contre les conséquences de la prolifération de ces armes, fabriquées hors de notre région et importées dans nos pays par des acteurs non étatiques, en collaboration avec des fabricants et des fournisseurs d'armes. Les efforts que nous déployons actuellement, largement illustrés par notre stricte adhésion au Moratoire de la CEDEAO sur l'importation, l'exportation et la fabrication des armes légères en Afrique de l'Ouest, ainsi que par la création d'un groupe des armes légères, ont besoin d'un appui et d'une action clairs d'autres membres de la communauté internationale pour atteindre les objectifs souhaités.

Les progrès réalisés à ce jour dans les négociations relatives à un projet de traité sur le marquage et le traçage par le groupe spécial constitué à cet effet devraient inciter les États Membres à surmonter les obstacles qui continuent des s'opposer à une conclusion rapide de ces négociations. Cela garantirait qu'un texte accepté par tous pourrait être soumis à l'adoption de l'Assemblée générale cette année. En attendant, nous nous associons au Secrétaire général pour convier nos partenaires de développement à fournir à la CEDEAO les fonds qui lui permettront de lancer effectivement son Programme de lutte contre les armes légères.

Le moment est également venu d'identifier les personnes, sociétés, groupes et pays qui ont été impliqués dans l'exportation illégale d'armes légères vers notre sous-région, en violation des embargos sur les armes imposés par le Conseil et au mépris flagrant du Moratoire de la CEDEAO. Nous partageons l'évaluation du Secrétaire général quant à la nécessité pour le Conseil de dresser une liste dénonçant publiquement les personnes, sociétés, groupes et pays, sachant que cela permettrait de réduire, sans pour autant l'éliminer, le trafic des armes légères dans notre sous-région. En traduisant en justice les complices de ces crimes, nous servirions la cause de la paix et de la justice dans notre région. Par ailleurs, cela indiquerait la volonté du Conseil de mettre fin à ce commerce du sang et d'agir conformément à l'intérêt qu'il porte à cette question.

Le rapport du Secrétaire général reconnaît la nécessité de prendre en compte les facteurs géopolitiques et socioéconomiques locaux spécifiques dans le processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion. Bien entendu, une telle approche devrait inclure des groupes ou des domaines tels que les enfants soldats, les combattants étrangers, les femmes soldats, les groupes militaires, le suivi du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion dans les pays qui ne sont pas en guerre, mais qui sont profondément touchés par les conflits armés dans la région. L'objectif final doit être la réinsertion sociale et économique des anciens combattants désarmés, y compris les femmes et les enfants, dans la société afin de garantir la stabilité et la sécurité des États touchés. Nous souhaiterions, à cet égard, appeler l'attention sur les succès enregistrés en Sierra Leone et au Libéria, où des enfants soldats démobilisés ont retrouvé leur famille et/ou ont été rapatriés dans leur pays d'origine. Ce sont des succès dont il est rarement fait état dans les grands médias, mais ils témoignent du travail précieux de l'ONU et de l'engagement du Conseil de sécurité.

Il ressort du rapport du Secrétaire général que l'Afrique de l'Ouest est confrontée à un grave problème de réfugiés et de personnes déplacées. Ce n'est qu'en considérant ces problèmes de façon globale qu'une solution permanente sera facilitée, les pays touchés tenant les commandes du processus. Comme il

est dit dans le rapport, une telle solution doit inclure la réforme du secteur de la sécurité, y compris un appui à une position régionale concernant les « aventuriers qui essaient de saisir le pouvoir par les armes » (*S/2005/86, par. 34*). Elle devrait être compatible avec le Protocole de la CEDEAO sur la libre circulation des personnes et des biens.

Nous estimons qu'une coopération étroite entre l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et la CEDEAO en matière de techniques d'enquête utilisées par les organismes nationaux chargés de l'application des lois complètera les efforts en cours des gouvernements de la sous-région dans ces domaines. En outre, l'initiative actuelle intitulée « Stratégies intégrées en faveur des zones frontalières sensibles en Afrique de l'Ouest » – qui prévoit la participation du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest, du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, de la CEDEAO, des partenaires du développement, des groupes de la société civile et des équipes de pays et des missions de paix concernées des Nations Unies – est axée sur les problèmes dans les zones frontières sensibles. Si elle est pleinement mise en œuvre, cette initiative devrait aider à prévenir de possibles explosions de violence, à rétablir la confiance dans les relations entre États et à promouvoir la paix et la stabilité en Afrique de l'Ouest.

Enfin, les problèmes transfrontaliers en Afrique de l'Ouest ne peuvent être effectivement traités que si les possibilités de croissance économique et de développement sont accrues. Comme de nombreux autres pays en développement, les pays de notre région sont préoccupés non seulement par les conséquences visibles des conflits, les violations des droits de l'homme et la mauvaise gouvernance, mais aussi par l'état de nos économies, et en particulier la condition de nos jeunes. Le tableau saisissant du chômage des jeunes et de ses effets négatifs potentiels sur le tissu social, la paix, la stabilité et la sécurité de notre sous-région illustre l'ampleur des défis auxquels nous sommes confrontés. Nous espérons donc que ce débat renforcera la détermination du Conseil et de la communauté internationale de prendre des mesures en la matière.

Le Président : Je remercie le représentant du Nigéria des paroles aimables qu'il m'a adressées, ainsi qu'à mon pays, le Bénin.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant du Mali. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Diarra (Mali) : Ma délégation félicite le Bénin de tenir la présente séance publique du Conseil de sécurité sur les moyens de combattre les problèmes sous-régionaux et transfrontaliers en Afrique de l'Ouest.

Nous nous associons à la déclaration que vient de faire la délégation du Nigéria au nom du Groupe africain.

Ma délégation salue le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies pour son rapport intérimaire publié sous la cote S/2005/86 du 11 février 2005. Elle félicite également son Représentant spécial pour l'Afrique de l'Ouest pour la présentation qu'il en a faite.

La situation d'instabilité qui prévaut dans notre sous-région depuis plus de 15 ans lui vaut la surveillance régulière de l'Organisation des Nations Unies, en particulier celle du Conseil de sécurité. Les missions successives du Conseil dans la sous-région au cours de ces dernières années illustrent à suffisance la préoccupation de cet organe face à la situation précaire sur le plan de la paix et de la sécurité régionales. La création du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest vise justement à améliorer la contribution de l'ONU à l'instauration de la sécurité et de la paix dans la sous-région. C'est ainsi que dans son précédent rapport (S/2004/200), le Bureau identifie une série de maux qui rongent la sous-région et provoquent des situations d'instabilité. La plupart des maux identifiés ont la caractéristique commune d'être transfrontaliers. Ma délégation salue à cet égard les initiatives que ce Bureau à prises pour développer des stratégies cohérentes de prévention des conflits, en plus des différentes missions de maintien de la paix et des missions politiques spéciales des Nations Unies, qui gèrent des situations de crise déjà existantes. Le caractère multidimensionnel des problèmes impose une collaboration étroite entre les acteurs humanitaires, militaires et politiques. Ma délégation se réjouit donc que des mesures soient prises pour la mise en application de ces stratégies, en relation avec les différents partenaires. L'interaction entre le Représentant spécial du Secrétaire général et les autres entités des Nations Unies, avec les chefs des différentes missions de maintien de la paix en

particulier, permet un échange d'expérience en vue d'une meilleure cohérence dans la gestion des actions.

La coopération entre la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et le Bureau des Nations Unies matérialisée à travers le programme de travail commun 2004-2005 contribuera à améliorer les capacités de la CEDEAO en matière de prévention des conflits, de gestion des crises et de stabilisation après les conflits, et par la mise au point d'une stratégie de lutte contre le chômage des jeunes, toutes choses qui sont prioritaires pour la sous-région. Ma délégation salue l'implication de l'Union européenne dans ce processus, qui devra déboucher à terme sur un plan d'action en 2005. Les mesures prévues dans ce plan d'action viseront à faciliter les mouvements transfrontaliers sans contrainte des personnes et des biens entre les États de la sous-région, volet important du processus d'intégration sous-régionale. Elles viseront également la protection des enfants dans les situations de conflits armés.

La société civile est de plus en plus impliquée dans l'élaboration et l'exécution des plans d'action sur les questions transfrontalières. Ma délégation salue, à cet égard, la création du Centre de coordination pour la société civile au sein du Secrétariat de la CEDEAO, ainsi que du Forum des sociétés civiles de l'Afrique de l'Ouest. L'implication du secteur privé à travers le Bureau du Pacte mondial du Secrétariat de l'ONU dans la recherche de la paix et de la stabilité en Afrique de l'Ouest, notamment par la promotion de pratiques commerciales qui tiennent compte des besoins des collectivités locales, en particulier celles affectées par des conflits, est une approche novatrice qui contribuera à conforter les solutions déjà mises en œuvre.

Faisant l'évaluation des progrès accomplis dans le règlement des problèmes transfrontaliers, le rapport mentionne la création du Programme de lutte contre les armes légères de la CEDEAO dont la finalité est de transformer le Moratoire de la CEDEAO en un instrument juridique contraignant et de renforcer les capacités des commissions nationales. Un groupe de travail chargé des armes légères a été créé à cet effet. Ma délégation soutient la recommandation contenue dans le rapport visant à apporter des contributions généreuses à cette structure nouvelle afin de lui permettre de s'acquitter de son mandat. Le rapport propose d'autres mesures de nature à réduire la circulation de ce type d'armes dans la sous-région, à savoir le renforcement du mandat des opérations de maintien de la paix pour surveiller et appliquer les embargos sur les armes, l'institution de la pratique du marquage et du traçage des armes utilisées par lesdites missions et la prise de sanctions contre les auteurs des violations. Ces mesures pourraient être efficaces si elles sont effectivement appliquées.

Ma délégation encourage la poursuite de l'effort de concertation engagé entre les différentes missions de maintien de la paix dans la sous-région en vue d'harmoniser les programmes de désarmement, démobilisation et de réinsertion (DDR) et d'éliminer les contradictions qui existent entre elles. Nous pensons comme le Secrétaire général qu'une telle approche régionale devrait contribuer à réduire les mouvements transfrontaliers de combattants et d'armes ainsi qu'à mettre ensemble les moyens d'action chaque fois que cela est possible. Par ailleurs, il faudrait renforcer les volets réinsertion et reconstruction afin d'éviter toute possibilité de reprise des conflits. Un accent particulier devrait mis sur les enfants et les femmes.

Les actions communes de la CEDEAO et du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) en faveur des réfugiés et des personnes déplacées devraient créer les conditions pour un retour librement consenti, quand les circonstances le permettent ou l'insertion dans les pays d'accueil. Dans ce dernier cas, les communautés d'accueil doivent bénéficier du soutien de la communauté internationale.

Le précédent rapport du Secrétaire général met à nu les nuisances des forces de sécurité dans les situations de non-droit. En effet, ces forces peuvent se révéler être un danger pour l'ordre constitutionnel, la stabilité et le respect des libertés, plutôt qu'un rempart. En conséquence, la nécessité de réforme de ce secteur se pose avec acuité dans certains pays, de même que des actions de formation et de sensibilisation.

Les zones frontalières sensibles méritent une attention particulière de la part des gouvernements de la sous-région de l'Organisation des Nations Unies. Les gouvernements de la sous-région doivent œuvrer ensemble à mettre au point des stratégies intégrées pour traiter les problèmes de ces régions et ces actions doivent viser à stabiliser les zones concernées. Ma délégation se félicite de constater que la CEDEAO, le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et d'autres partenaires ont lancé une telle initiative en octobre 2004. Elle les encourage à la mettre en œuvre

pour le bien-être des populations de zones frontalières et des populations de la sous-région.

Le Président : Je remercie le Représentant du Mali des propos aimables qu'il m'a adressés ainsi qu'à mon pays, le Bénin.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant du Niger. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Moutari (Niger) : Monsieur le Président, votre collègue et amie, la Ministre des affaires étrangères et de la coopération et de l'intégration africaine du Niger aurait bien voulu être parmi nous, aujourd'hui, pour prendre part, au nom du Président en exercice de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), à ce débat. Malheureusement, les développements en cours au Togo l'ont retenue dans notre sous-région. Elle m'a donc chargée de vous dire ses regrets et de vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que les membres du Conseil, de nous avoir conviés à ce débat public sur les problèmes transfrontaliers en Afrique de l'Ouest.

Je voudrais également, en son nom, me féliciter de toute l'attention que votre auguste institution apporte aux problèmes de l'Afrique de l'Ouest en général et particulièrement à ceux relatifs aux frontières.

Et on ne peut choisir de date plus idoine que celle d'aujourd'hui pour en discuter, puisque nous sommes à la veille du cent-vingtième anniversaire de la Conférence de Berlin, ce rassemblement des puissances coloniales sur l'Afrique, mais sans les Africains, tenu du 15 novembre 1884 au 26 février 1885, et qui consacra le dépeçage du continent dit noir en des possessions coloniales, ultérieurement devenues indépendantes, à l'intérieur de frontières qui sont autant de carcans pour chacun des États concernés, pris individuellement, qu'elles constituent dans de beaucoup de cas des pommes de discorde entre eux.

Pour une communauté économique régionale comme la CEDEAO, dont la vocation première est d'assurer le bien-être des populations à travers l'intégration économique et sociale, la question des frontières et des problèmes y afférent constitue naturellement un sujet de préoccupation majeure. Cette préoccupation devient une source d'inquiétude au regard de la mobilité des populations en période de paix, comme en période de crise.

Je voudrais partager avec les membres du Conseil nos observations et nos inquiétudes, mais aussi nos souhaits et nos espoirs, en ce qui concerne l'un des problèmes transfrontaliers les plus récurrents auquel notre région doit faire face et qui concerne la mobilité de nos populations. Il existe une très grande mobilité des populations dans l'espace CEDEAO. Cette mobilité s'explique en grande partie par des raisons liées à la recherche d'un emploi ou à la famille. Selon des études menées sur la question, à la fin des années 1990, 11 % de la population en Afrique de l'Ouest (hors Nigéria) résidait dans un État membre de la Communauté autre que son pays d'origine et, en plus, 30 à 40 % des habitants de la région (hors Nigéria toujours) ne résidaient plus dans leur district ou leur commune d'origine.

D'une manière générale, il existe des destinations privilégiées en Afrique de l'Ouest, quand il s'agit surtout de trouver une occupation professionnelle ou d'écouler ou de se procurer un produit de consommation. Ainsi, on peut noter les mouvements suivants : une grande mobilité du Burkina Faso, du Mali et du Niger vers la Côte d'Ivoire; des déplacements assez importants de la Guinée vers le Sénégal; et une migration assez poussée du Sénégal vers la Gambie.

Les migrations en Afrique de l'Ouest sont soit volontaires, occasionnées qu'elles sont par la recherche de meilleures conditions d'existence (migration de travail) ou forcées, à cause des conflits ou des catastrophes et désastres naturels. Le déplacement des populations d'un pays à un autre est souvent rendu difficile à cause de l'accroissement des entraves à la circulation des migrants. Les pratiques en cours au niveau de nos postes frontaliers et les multiples barrages sur nos routes sont des points de rupture et de charge pour les populations. À cause de ces pratiques et des barrages, les délais de route s'allongent inutilement et grèvent le budget de voyage des populations, tout en enfreignant bien sûr leurs droits les plus élémentaires.

Les populations sont ainsi obligées de soudoyer les agents commis à la sécurité routière ou aux postes frontaliers, quand bien même elles seraient en règle avec la législation en vigueur en matière de déplacement, d'un pays à un autre. Les exactions

subies aux postes frontaliers ont souvent provoqué une révolte des populations riveraines ayant conduit à des crises entre deux pays frontaliers.

Il convient de noter aussi que cette mobilité ne se fait pas uniquement dans un but licite. Les déplacements sont aussi occasionnés par les besoins du grand banditisme et de la criminalité transfrontalière. Ainsi, à cause de la porosité des frontières, du manque de capacités des agents commis aux postes frontaliers ou de la cupidité de certains de ces agents, certains criminels arrivent à profiter de cette mobilité pour se livrer à leurs forfaits ou échapper aux forces de sécurité. C'est ainsi que beaucoup de bandes armées arrivent à se replier, voire à disparaître, après avoir commis des exactions dans un pays voisin. Les développements notés au niveau du trafic des marchandises, des armes, des voitures et des êtres humains, dont surtout des femmes et des enfants, sont devenus une évidence quant aux problèmes transfrontaliers que connaît l'Afrique de l'Ouest.

La gestion de l'espace frontalier constitue donc un problème majeur, compte tenu du fait que pour les populations, le tracé des frontières ne saurait remettre en cause les liens de voisinage, voire de parenté qu'elles partagent depuis des siècles avec ceux qui vivent de l'autre côté. Cette gestion devient problématique quand il s'agit d'exploiter les parcelles du terrain ou de bénéficier des services d'une structure se situant de l'autre côté de la frontière et nécessitant ainsi des traversées quotidiennes.

Les plaintes et les complaintes des populations sont devenues monnaie courante dans ce cadre, et les multiples réunions des services de sécurité des pays frontaliers démontrent à quel point nos gouvernements nationaux sont préoccupés par cet état de fait, qui constitue un frein pour l'intégration économique dont les populations doivent être les principales bénéficiaires.

Pour répondre à ces manquements la CEDEAO a adopté un ensemble de mesures : le protocole sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et l'établissement qui comprend 3 étapes - droit d'entrée et abolition des visas, droit de résidence, droit d'établissement; le protocole portant code de la citoyenneté de la communauté qui définit les conditions régissant la citoyenneté communautaire; la décision portant institution d'un carnet de voyage des États membres de la CEDEAO; la décision relative à l'institution d'un formulaire harmonisé d'immigration et d'émigration des États membres de la CEDEAO; enfin, la décision relative à l'adoption d'un passeport CEDEAO.

À côté de ces mesures dont la mise en œuvre connaît un certain nombre d'avancées significatives, la CEDEAO a pris l'initiative de développer un programme dit « pays frontières » dont l'objectif principal est d'accélérer le processus d'intégration économique à travers une intégration de proximité pouvant permettre à des populations riveraines de partager un certain nombre de biens et de services pour des raisons d'homogénéité socio-économique et culturelle. Avec ce programme, la CEDEAO compte initier dans le cadre de l'intégration régionale une nouvelle approche spatiale et dynamique et un nouveau schéma de développement local.

La gestion et le règlement des questions liées aux problèmes transfrontaliers constituent un enjeu majeur pour la CEDEAO dans le cadre de sa mission relative à l'intégration régionale. La prise en compte de ces questions dans les programmes et politiques de la CEDEAO constitue une voie incontournable pour établir une paix durable dans la région, seule gage d'un environnement propice au développement économique et social.

Le Président : Je remercie le représentant du Niger de sa déclaration et des paroles aimables qu'il m'a adressées ainsi qu'à mon pays, le Bénin.

Je vais maintenant donner la parole à M. Ahmedou Ould-Abdallah pour qu'il puisse répondre aux observations qui ont été formulées et aux questions qui ont été posées.

M. Ould-Abdallah : En accord avec vous, je pense que l'heure tardive ne me permettra pas d'être long. Je voudrais tout simplement, premièrement, remercier les membres du Conseil de sécurité et les intervenants africains pour l'attention qu'ils accordent aux problèmes de la région et pour l'appui qu'ils ont déclaré. Nous allons, mes collègues et moi, nous atteler à la mise en œuvre des principaux éléments présentés dans les interventions des uns et des autres et nous communiquerons bilatéralement avec les États concernés et dans un prochain rapport avec le Conseil de sécurité.

Je vous remercie une fois de plus pour votre attention, Monsieur le Président, et celle des membres du Conseil de sécurité.

Le Président : Je remercie M. Ould-Abdallah des précisions qu'il nous a apportées.

À l'issue de consultations entre les membres du Conseil de sécurité, j'ai été autorisé à faire au nom du Conseil la déclaration suivante :

> « Le Conseil de sécurité a examiné attentivement le rapport intérimaire du Secrétaire général sur les moyens de combattre les problèmes sous-régionaux et transfrontaliers en Afrique de l'Ouest (S/2005/86) en date du 11 février 2005 et réaffirme la déclaration de son président en date du 25 mars 2004 (S/PRST/2004/7).
>
> Le Conseil prend note avec satisfaction du renforcement de la coopération entre les différentes missions politiques et missions de maintien de la paix des Nations Unies dans la sous-région et attend avec intérêt le prochain rapport du Secrétaire général sur la question. Il se félicite également du fait qu'il existe, entre les organismes des Nations Unies, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), les États Membres, les principaux partenaires de développement bilatéraux et multilatéraux, ainsi que les organisations de la société civile, y compris des organisations féminines, un partenariat constructif en pleine extension axé sur la résolution des problèmes nombreux et complexes qui se posent dans la sous-région de l'Afrique de l'Ouest.
>
> Le Conseil réaffirme sa conviction que les mesures visant à régler les problèmes transfrontaliers et sous-régionaux doivent s'inscrire dans une stratégie plus large de prévention des conflits, de gestion des crises et de consolidation de la paix dans la sous-région. Il encourage donc le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest à continuer de promouvoir une démarche intégrée et conjointe à l'échelle de la sous-région, en coopération avec la CEDEAO et l'Union africaine, ainsi que d'autres partenaires internationaux de premier plan et des organisations de la société civile.
>
> Le Conseil se félicite des perspectives encourageantes de réactivation de l'Union du fleuve Mano et de reprise du dialogue entre ses États membres en ce qui concerne, notamment, les moyens de régler le problème des mercenaires. Il salue les initiatives qu'a prises la CEDEAO de créer un Groupe des armes légères et d'adopter un nouveau Programme de lutte contre les armes légères, et des efforts soutenus qu'elle déploie pour faire du Moratoire sur l'importation, l'exportation et la fabrication d'armes légères signé à Abuja le 31 octobre 1998 une convention ayant force obligatoire.
>
> Le Conseil se félicite que la Commission européenne ait décidé, le 2 décembre 2004, d'aider la CEDEAO à mettre en œuvre ses plans de lutte contre la dissémination illicite des armes légères. Il demande à nouveau à tous les États Membres et à toutes les organisations qui sont en mesure de le faire de continuer d'apporter leur soutien à la CEDEAO dans ce domaine, et engage les pays producteurs et exportateurs d'armes et les États de l'Afrique de l'Ouest à étudier les moyens de garantir le respect du Moratoire.
>
> Le Conseil engage les États Membres à examiner des moyens concrets d'aider la CEDEAO à renforcer ses capacités de prévention des conflits et de rétablissement et de maintien de la paix, y compris grâce à des services d'experts, des programmes de formation et des ressources logistiques et financières. À cet égard, le Conseil réaffirme qu'il importe au plus haut point de réinsérer les anciens combattants, en tenant compte des besoins particuliers des enfants soldats et des femmes, pour mettre fin à la culture de la violence et instaurer un climat propice à la réconciliation nationale dans les pays sortant d'un conflit, et demande à nouveau à la communauté internationale d'apporter les fonds nécessaires à cet effet.
>
> Le Conseil souligne que les crises qui sévissent actuellement ou qui menacent de se déclencher en Afrique de l'Ouest mettent en péril la stabilité de la sous-région et, à ce sujet, note avec une profonde préoccupation les tensions que suscite dans certains pays le transfert du pouvoir et qui impliquent des membres des forces de sécurité et des forces armées et qui risquent de

compromettre les efforts visant à stabiliser la sous-région.

Le Conseil rappelle à cet égard la position de l'Union africaine sur les changements non constitutionnels de gouvernement, proclamée dans la Déclaration d'Alger de 1999 et dans la Déclaration de Lomé de 2000.

Le Conseil salue les initiatives prises par la CEDEAO et l'Union africaine pour s'attaquer à ces problèmes.

Le Conseil exprime aussi sa profonde préoccupation face à la participation d'individus, y compris des membres des forces de sécurité et des forces armées, à des activités illicites telles que la contrebande d'armes, de drogues et de ressources naturelles, la traite d'êtres humains, le vol sous la menace aux barrages routiers et le blanchiment d'argent, dans le contexte d'une administration déficiente de la justice et de l'insuffisance des moyens dont disposent les pouvoirs publics pour lutter contre la criminalité et l'impunité. Le Conseil souligne qu'il faut prêter une attention particulière à ces graves problèmes qui ont des conséquences directes sur les initiatives visant à promouvoir la paix, la stabilité et la démocratie dans les pays de l'Afrique de l'Ouest.

Le Conseil insiste sur la nécessité de mener des réformes du secteur de la sécurité qui visent à améliorer les relations entre civils et militaires dans les pays sortant d'un conflit, à instaurer une culture de paix et de stabilité et à promouvoir l'état de droit. À ce sujet, le Conseil demande au Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest de poursuivre avec les gouvernements et organismes intéressés l'étude des modalités suivant lesquelles les réformes du secteur de la sécurité pourraient être formulées et mises en œuvre.

Dans ce domaine, le Conseil note avec satisfaction que la CEDEAO s'emploie actuellement, en collaboration avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, à améliorer les mécanismes de contrôle aux frontières en Afrique de l'Ouest, en facilitant la circulation des informations entre les autorités de police des différents pays, la création de réseaux régionaux et la coopération régionale dans le domaine du maintien de l'ordre.

Le Conseil rappelle qu'il est important de réduire les risques croissants d'instabilité dans certaines zones frontalières. C'est pourquoi il encourage le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest à faciliter l'application des stratégies élaborées pour les zones frontalières sensibles de la sous-région, en étroite coopération avec le Secrétariat exécutif et les États membres de la CEDEAO, et demande aux donateurs de soutenir ces efforts.

Le Conseil souligne qu'il faut aider les États de l'Afrique de l'Ouest à lutter contre les activités transfrontières illicites et à renforcer les capacités des groupes de la société civile qui s'emploient à promouvoir par-delà les frontières une culture de non-violence et de paix.

Le Conseil souligne aussi qu'il faut créer des activités économiques et promouvoir le développement afin de faciliter l'instauration d'une paix durable dans la sous-région. Il demande instamment aux donateurs internationaux d'aider les pays de la CEDEAO à répondre à ce besoin.

Le Conseil réaffirme qu'il faut trouver d'urgence des solutions durables au problème du chômage des jeunes pour éviter le recrutement de jeunes chômeurs par des groupes armés illégaux. À cet égard, il prie le Secrétaire général d'inclure dans son prochain rapport intérimaire des recommandations concrètes quant à la meilleure façon de s'attaquer au problème.

Le Conseil demande instamment aux pays donateurs, aux organisations internationales et à la société civile de se pencher sur la situation humanitaire catastrophique qui règne dans de nombreuses parties de la sous-région et de fournir des ressources suffisantes dans le cadre de la procédure d'appel global de 2005 pour l'Afrique de l'Ouest, au titre d'une stratégie régionale d'action humanitaire visant à améliorer la sécurité des personnes qui ont cruellement besoin d'une protection ou de celles dont les capacités de survie sont gravement menacées.

Le Conseil exprime son intention de garder ces questions à l'examen et prie le Secrétaire

général de lui en rendre compte régulièrement dans ses rapports sur les missions des Nations Unies dans la sous-région. »

Cette déclaration sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité, sous la cote S/PRST/2005/9.

Il n’y a pas d’autre orateur inscrit sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l’examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 14 h 25.